





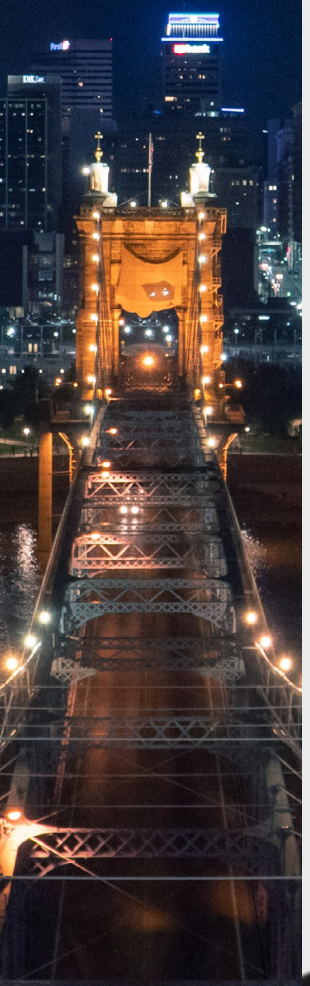
Le code de conduite d'Allegion





Pionniers de la sécurité et fidèles à nos valeurs





Certains des endroits que nous appelons chez nous

Cincinnati
USA

Message de notre PDG

Chère équipe d'Allegion,

« Nous créons la tranquillité d'esprit en étant les pionniers de la sécurité et de la sûreté ».

Notre mission - notre raison d'être - repose sur la promesse que les gens peuvent faire confiance à Allegion pour leur apporter la tranquillité d'esprit. Nous travaillons dur chaque jour pour tenir cette promesse. Nos produits protègent des millions de personnes dans le monde entier, dans les lieux où elles vivent, étudient, travaillent et visitent. Cette mission n'est possible que grâce à vous et à votre attachement aux normes les plus élevées de service, de sécurité et de qualité qui font d'Allegion une marque de confiance.

Notre Code de conduite (notre Code) explique clairement comment défendre nos valeurs fondamentales et préserver notre réputation. Chacun d'entre nous chez Allegion, depuis l'employé en début de carrière jusqu'au dirigeant le plus ancien, doit connaître et adhérer à notre Code - sans aucune exception. Notre Code ne peut être efficace que si nous le respectons tous.



Nous avons l'obligation de respecter la loi et d'agir comme il faut en toute circonstance. Notre Code concrétise nos engagements éthiques, en créant un lien de confiance et en nous aidant à éviter les graves sanctions découlant d'un manquement. Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos préoccupations et notre politique de non-représailles garantit que vous ne subirez aucune conséquence pour avoir fait un signalement. En fait, lorsque vous signalez des violations présumées, vous soutenez la réputation d'honnêteté et d'intégrité d'Allegion et vous protégez les personnes qui dépendent de nous pour leur sûreté et leur sécurité.

Lisez attentivement notre Code et veillez à toujours le respecter. Posez des questions si vous ne comprenez pas ou n'êtes pas sûr de quelque chose. Adhérer à nos valeurs. Signalez toute violation présumée de notre Code, de nos politiques ou de la loi. Vous préserverez ainsi notre riche héritage et nous aiderez à assurer la pérennité de notre succès.

John H. Stone

Président-directeur général

Nos valeurs

Allegion est plus performante lorsque tous nos collaborateurs travaillent dans un but commun et partagent nos valeurs communes. Cette culture partagée nous aide à agir dans le meilleur intérêt des clients, des actionnaires, des communautés et de nous-mêmes.

Notre culture repose sur les valeurs suivantes :

Servez les autres, pas vous-même.
Aidez les personnes avec lesquelles vous travaillez et soyez un bon citoyen d'entreprise en faisant plus pour les communautés dans lesquelles vous travaillez et vivez.

Agissez comme il faut.
Agissez honorablement. Si une voix intérieure vous dit que quelque chose ne va pas, ne l'ignorez pas.

Allez au-delà de l'évidence.
Intéressez-vous continuellement à tout, partout, et continuez à agir en pionnier - dans votre vie professionnelle et personnelle.

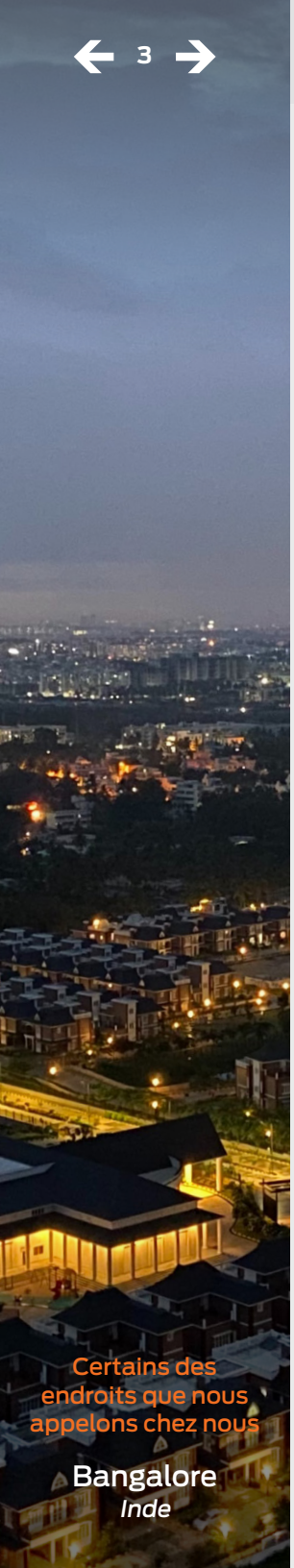
Ayez la passion de l'excellence.
Faites d'Allegion une meilleure entreprise - et faites de vous un meilleur collaborateur et une meilleure personne.

Appréciez ce que vous faites et célébrez ce que nous sommes.
La mise en commun de nos expériences et de nos individualités rend Allegion plus forte.

Soyez en sécurité, soyez en bonne santé.
Encouragez les bonnes habitudes en matière de sécurité et de santé, au travail et en dehors du travail.

Soyez habilité et responsable
Donnez à vous-même et aux autres les outils nécessaires pour réussir.

C'est votre entreprise, faites-la prospérer.
Votre travail est important. Remettez les processus en question. Réduisez les inefficacités. Recherchez des moyens d'améliorer continuellement nos activités.



Certains des endroits que nous appelons chez nous

Bangalore
Inde



Certains des endroits que nous appelons chez nous

Munich
Allemagne

Sommaire

Message de notre PDG 2

Nos valeurs 3

Nous suivons notre Code 5

A propos de notre Code 6

Comment utiliser notre Code 7

Responsabilités des cadres responsables 9

Signaler les préoccupations 10

Tolérance zéro à l'égard des représailles 11

Enquêtes sur les signalements de comportements répréhensibles 12

Nous favorisons un lieu de travail sûr, sécurisé et inclusif 14

Créer un environnement de travail positif 15

Santé et sécurité 15

Culture inclusive 16

Égalité des chances 17

Lutte contre la discrimination et le harcèlement 17

Nous maintenons notre réputation 19

Protéger les informations confidentielles 20

Sauvegarder les actifs de l'entreprise 22

Éviter les conflits d'intérêts 24

Travailler avec les fournisseurs 26

Connaître les règles relatives aux cadeaux et aux divertissements 27

Communiquer de manière responsable 29

Tenir des registres honnêtes et précis 31

Nous nous conformons à la loi 33

Prévention de la corruption 34

Travailler avec le gouvernement 36

Éviter les délits d'initiés 37

Respecter la législation sur le commerce international 38

Lutte contre le blanchiment d'argent 39

Concurrence loyale 40

Nous respectons le monde qui nous entoure 42

Défendre les droits humains 43

S'engager pour l'environnement 45

Soutenir nos communautés 46

S'impliquer politiquement 47

Ressources 48

Politiques de l'entreprise 50



Nous suivons notre Code

Notre Code renforce nos valeurs, met en pratique nos politiques et constitue une ressource pratique pour travailler de façon honnête, éthique et intègre.

Certains des endroits que nous appelons chez nous

Indianapolis
USA



À propos de notre Code

Allegion veut être le pionnier mondial en matière de sûreté et de sécurité. Notre vision est de rendre le monde plus sûr, et nos marques reflètent cet engagement. Nous tenons également à être un modèle de conduite éthique. Ce Code détaille les valeurs fondamentales d'Allegion et renforce notre engagement à agir de façon légale et éthique. Il s'applique à l'ensemble de nos hauts dirigeants, salariés et membres du conseil d'administration (désignés ensemble dans le Code par le terme « collaborateurs »).

Notre Code guide nos relations professionnelles avec les clients, les fournisseurs et entre nous. Il met également l'accent sur ce que les actionnaires, les organismes de réglementation gouvernementaux et les communautés que nous servons attendent d'Allegion. Tous les collaborateurs d'Allegion doivent connaître notre Code.

Notre entreprise opère dans près de 130 pays. Nous respectons la loi partout où nous exerçons nos activités et nous nous conformons aux normes de conduite professionnelle énoncées dans notre Code. Si, dans le cadre de votre travail, vous êtes confronté à une situation dans laquelle une coutume, une pratique ou un ensemble de lignes directrices locales entrent en conflit avec notre Code, conformez-vous l'exigence la plus restrictive.





Comment utiliser notre Code

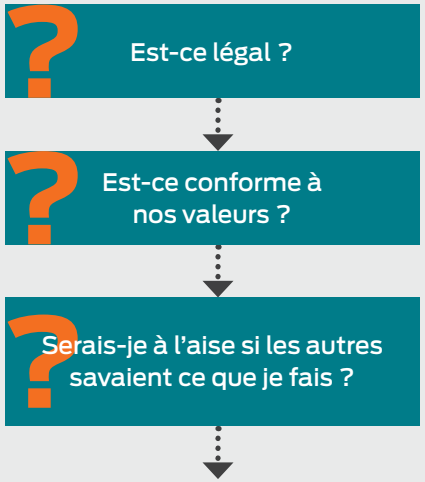
Nous voulons protéger les lieux qui comptent, et cela commence ici, chez Allegion. En tant que collaborateur, vous devez :

- Lire et comprendre le Code et toutes ses mises à jour.
- Respecter la lettre et l'esprit du Code.
- Demander conseil à une personne compétente si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire.
- Signaler rapidement toute violation avérée ou suspectée en utilisant les procédures décrites dans le Code.
- Coopérer aux enquêtes internes sur les signalements d'infraction au Code.

Rappelez-vous qu'aucun code ne peut couvrir toutes les questions juridiques ou éthiques possibles. En revanche, notre Code détaille les valeurs fondamentales d'Allegion et vous aide à réfléchir aux questions auxquelles vous êtes confronté afin de prendre la bonne décision. Le Code vous renvoie également à des politiques et procédures d'entreprise plus détaillées pour vous aider à résoudre les questions d'éthique et de conformité.

Que faire si la bonne décision n'est pas évidente ?

Si vous vous trouvez dans une situation qui n'est pas couverte par notre Code ou par nos politiques et procédures, posez-vous les questions suivantes :



Si vous pouvez répondre « oui » à ces trois questions, vous pouvez probablement aller de l'avant. Toutefois, si vous répondez « non » ou je ne suis pas sûr » à l'une de ces questions, demandez de l'aide avant d'aller de l'avant. Il est toujours utile, en toute circonstance, de demander l'avis du service juridique avant d'agir.

Des dérogations au Code peuvent être accordées, par écrit, dans des circonstances limitées. Les dérogations accordées aux hauts dirigeants ou aux administrateurs doivent être approuvées par le conseil d'administration.

En cas de révision du Code, nous vous en aviserons. Veuillez prendre connaissance de toutes les modifications éventuelles. Si vous avez des difficultés à accéder aux politiques mentionnées dans le Code, contactez les ressources humaines.





Violations de notre Code

Nous savons que vous voulez agir comme il faut, mais nous savons aussi que la marche à suivre n'est pas toujours évidente. C'est pourquoi nous vous encourageons à demander de l'aide. Les infractions au Code peuvent avoir des conséquences. Elles peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement (si la loi l'autorise). Les comportements suivants peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires :

- Les actes contraires à notre Code, à nos politiques ou à la loi.
- Demander, encourager ou permettre à d'autres personnes d'enfreindre notre Code, nos politiques ou la loi.
- Ne pas signaler rapidement les manquements connus ou présumés.
- Ne pas coopérer pleinement aux enquêtes ou audits de l'entreprise.
- Les représailles à l'encontre d'un collaborateur ou d'un tiers pour avoir fait un signalement ou coopéré à une enquête de l'entreprise.
- Pour les cadres responsables : ne pas faire preuve de diligence raisonnable pour prévenir ou détecter une infraction ou ne pas exercer le leadership et la diligence nécessaires pour assurer le respect du Code et des politiques de l'entreprise.

Notre directeur de la conformité sera informé avant qu'une mesure disciplinaire permanente ne soit prise, à moins que l'infraction ne relève des ressources humaines (comme les violations de nos politiques en matière d'abus de substances ou de harcèlement sexuel) ou ne concerne la santé et la sécurité de l'environnement.



Responsabilités des cadres responsables

Les cadres ont une responsabilité encore plus grande. Si vous êtes cadre responsable, vous devez :

- Encourager un comportement légal et éthique, vous montrer respectueux et être ouvert aux questions et préoccupations de vos subordonnés.
- Contrôler le respect du Code et des politiques par vos subordonnés et veiller à ce qu'ils soient informés des révisions et des mises à jour du Code.
- Démontrer votre engagement envers le Code tant par vos paroles que par vos actions.
- Veiller à ce que les personnes que vous supervisez suivent la formation requise en matière de conformité.
- Chercher de nouveaux moyens de faire connaître le Code et les politiques de l'entreprise.
- Veiller à ce que les collaborateurs sachent où et quand ils peuvent signaler des violations, sans craindre de représailles.

En tant que cadre, l'une de vos responsabilités les plus importantes est de répondre judicieusement aux questions et aux préoccupations des collaborateurs. Veillez à :

- Écouter attentivement. Remerciez la personne d'avoir pris la décision difficile de s'exprimer, même si vous n'êtes pas d'accord avec elle. Écoutez attentivement ce qu'elle a à dire et montrez que vous êtes déterminé à résoudre le problème.
- Maintenir la confidentialité. Dans la mesure du possible, protéger la confidentialité de la personne. Évitez de discuter de la question avec d'autres membres de votre équipe.
- Faire preuve d'objectivité. Continuez à traiter tous les membres de l'équipe avec la même impartialité, même s'ils ont signalé un problème ou s'ils font l'objet d'un signalement.
- Faites remonter l'information vers les canaux appropriés. Même si vous êtes tenté de résoudre le problème vous-même, vous devez déterminer s'il est nécessaire de le transmettre aux RH ou au service juridique. Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas sûr de pouvoir résoudre un problème par vous-même, consultez votre partenaire RH.





Signaler les préoccupations

Allegion est une entreprise mondiale qui forme une seule et même équipe. Nous voulons que chacun réussisse. Si vous constatez ou soupçonnez une violation de notre Code, ou si vous avez une question sur ce qu'il faut faire, dites-le.

Vous pouvez contacter l'une des ressources suivantes pour obtenir de l'aide :

- Votre responsable
- La direction locale
- Votre partenaire local des ressources humaines
- Notre service juridique
- Notre directeur de la conformité
- Notre ligne d'assistance pour l'éthique

Pour obtenir des informations sur les personnes à contacter et des informations spéciales en ce qui concerne les signalements par le personnel dans l'Union européenne, voir la section **Ressources** à la fin du Code.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique relative au signalement et la Politique mondiale relative au lanceurs d'alerte.



Notre la ligne d'assistance pour l'éthique

Notre ligne d'assistance pour l'éthique est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Elle est administrée par une organisation indépendante externe. Pour contacter la ligne d'assistance pour l'éthique aux États-Unis et au Canada, composez le numéro vert suivant : 800-461-9330. Pour tous les autres pays, allez sur le site **ligne d'assistance pour l'éthique** Vous pouvez également faire votre signalement en ligne : **ligne d'assistance pour l'éthique**.

Lorsque vous contactez la ligne d'assistance pour l'éthique, un enquêteur consigne votre signalement détail. Sauf disposition contraire de la législation locale, vous n'êtes pas tenu de donner votre nom, quoique cela pourrait faciliter l'enquête. Si vous gardez l'anonymat, vous recevrez un numéro de référence à la fin de votre appel ou de votre signalement en ligne. Cela vous permettra d'appeler ou de vous connecter à nouveau pour ajouter des informations ou savoir si Allegion a d'autres questions à vous poser pour nous aider dans l'enquête.

Veuillez signaler les incidents le plus rapidement possible. Le fait de ne pas prendre de mesures en cas d'infraction potentielle dans un délai raisonnable peut diminuer notre capacité à corriger le problème efficacement et rapidement et opportune et peut exposer l'entreprise à des poursuites.



Tolérance zéro à l'égard des représailles

Chez Allegion, nous estimons qu'il est essentiel de maintenir une culture qui permette aux collaborateurs de s'exprimer en interne sur des questions qui les préoccupent vraiment, sans crainte de représailles, et de savoir que leurs préoccupations seront prises au sérieux, qu'elles feront l'objet d'une enquête appropriée et qu'elles resteront confidentielles dans la mesure du possible.



Allegion apprécie l'aide des collaborateurs qui identifient les problèmes potentiels que l'entreprise doit résoudre. Tout collaborateur qui signale de bonne foi une infraction sera traité avec dignité et respect et ne fera l'objet d'aucune forme de discipline ou de représailles. Les représailles à l'encontre de toute personne qui fournit des informations ou apporte son aide dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure concernant un comportement que ce collaborateur estime de bonne foi constituer une violation des lois ou réglementations applicables, de notre Code de conduite ou des politiques connexes d'Allegion sont interdites et seront, en soi, considérées comme une violation de notre Code.

Le fait qu'un collaborateur ait soulevé un problème en toute honnêteté ou participé à une enquête ne peut en aucun cas entraîner des mesures défavorables en matière d'emploi, y compris le licenciement, la rétrogradation, la suspension, la perte d'avantages, les menaces, le harcèlement ou la discrimination. Si vous travaillez avec une personne qui a soulevé une préoccupation ou fourni des informations dans le cadre d'une enquête, vous devez continuer à la traiter avec courtoisie et respect. Si vous faites l'objet de représailles, signalez-le au service juridique.

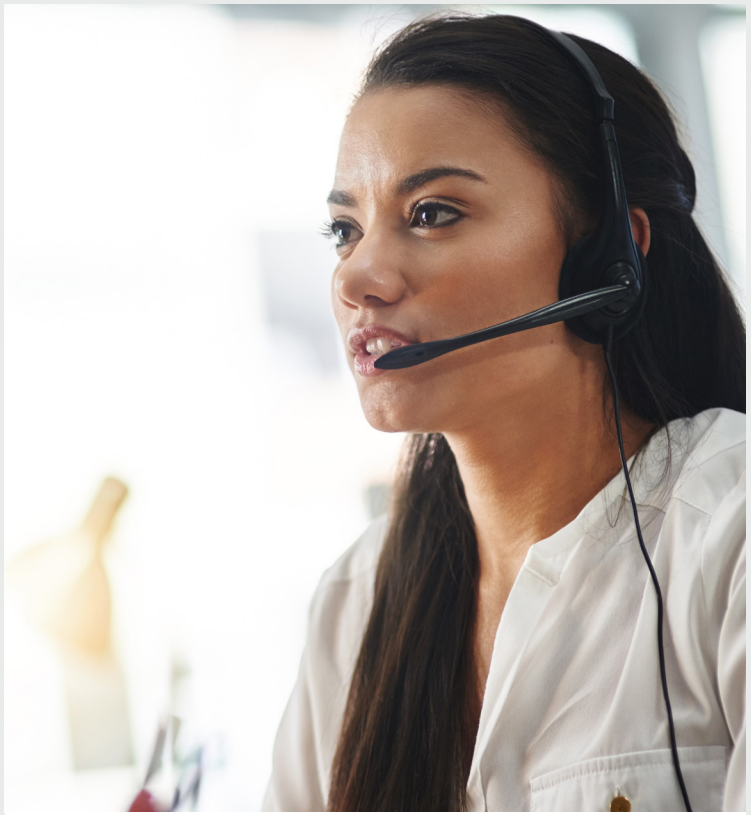


Enquêtes sur les signalements de comportements répréhensibles

Chez Allegion, nous tenons à mener nos activités selon les normes les plus strictes en matière d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité. Chacun d'entre nous doit contribuer à prévenir les infractions à ce Code et signaler toute action inappropriée ou tout acte répréhensible de la part d'Allegion, de ses collaborateurs ou d'autres parties prenantes.

Chez Allegion, nous estimons que tout collaborateur ayant connaissance d'un acte répréhensible ne doit pas rester silencieux. Même si vous n'avez pas tous les détails relatifs à votre préoccupation, vous êtes tenu de la signaler en sachant qu'Allegion la traitera avec sérieux, équité et rapidité.

Allegion prendra également les mesures nécessaires en cas de violation de notre Code ou d'autres comportements inacceptables, par exemple en appliquant des mesures sur l'emploi, pouvant aller jusqu'au licenciement, et en informant les autorités si les circonstances le justifient.





Notre service juridique a mis en place des processus et des procédures pour garantir que toutes les enquêtes internes sont menées par du personnel qualifié qui a été formé pour mener des enquêtes légales, rapides, approfondies, professionnelles, équitables et confidentielles. Dès réception d'un signalement, ce personnel :

- Ne mobilise que les partenaires nécessaires à l'évaluation de la préoccupation signalée.
- Préserve, dans la mesure du possible, la stricte confidentialité de toutes les informations.
- Traite toutes les personnes impliquées dans l'enquête interne avec dignité et respect.
- Informe régulièrement l'auteur du signalement, dans la mesure du possible.
- Prend rapidement des mesures appropriées si le signalement s'avère fondé et informe les personnes impliquées dans l'enquête.
- Mène toutes les enquêtes et toutes les mesures correctives qui en découlent conformément à la législation locale, aux politiques applicables d'Allegion et à toutes les exigences en matière de consultation des représentants des travailleurs.

Sujet à réflexion

Que dois-je faire si mon responsable me demande de faire quelque chose que je pense être répréhensible ?

Prenez le temps d'évaluer la situation sur la base de votre connaissance de nos valeurs. Envisagez la démarche suivante : Tout d'abord, consultez notre Code. Ensuite, vous pouvez demander conseil à votre supérieur, à un autre responsable ou aux ressources humaines. Vous pouvez également demander conseil auprès d'une autre ressource mentionnée ci-dessus. Après avoir suivi ces étapes, si vous pensez toujours que ce qu'on vous a dit de faire est répréhensible, ne le faites pas.

Nous nous fixons des objectifs que nous sommes censés atteindre et je me sens parfois obligé d'enfreindre le Code pour y parvenir. Est-ce acceptable ?

Non. Nous nous efforçons en effet d'atteindre nos objectifs pour assurer un succès commercial continu, mais sans jamais enfreindre la loi, le Code ou les politiques d'Allegion pour y parvenir.

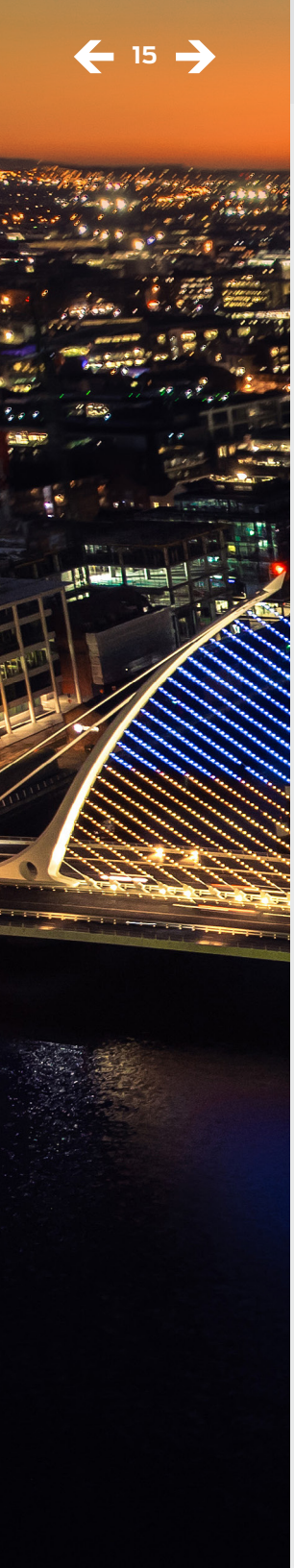


Nous favorisons un lieu de travail sûr, sécurisé et inclusif

Notre engagement à assurer la sécurité des personnes dans le monde entier et à maintenir un environnement de travail inclusif commence par un engagement à respecter les autres.

Certains des endroits que nous appelons chez nous

Dublin
Irlande



Créer un environnement de travail positif

Allegion attache une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et s'engage à maintenir un environnement inclusif pour tout son personnel. C'est l'une de nos valeurs fondamentales et notre succès en dépend.

Nos collaborateurs sont en première ligne de la sécurité. Soyez attentifs aux risques pour la santé et la sécurité. Si vous remarquez quelque chose qui enfreint les lois sur la santé ou la sécurité ou qui met en danger le personnel, informez-en immédiatement la direction de l'établissement, votre représentant environnement, sécurité et santé (ESS), le vice-président de l'ESS et de la remédiation ou la **ligne d'assistance pour l'éthique**. Nous comptons également sur chacun de nos collaborateurs pour veiller à ce que notre environnement de travail soit respectueux et inclusif, sans harcèlement ni discrimination.

Santé et sécurité

Où que vous travailliez dans le monde, respectez les politiques de sécurité d'Allegion. Si vous avez une question, n'hésitez pas à la poser !

Assurez-vous de connaître et de respecter toutes les exigences en matière de santé et de sécurité pour votre travail. Si vous devez faire un signalement en matière de santé ou de sécurité, veillez à ce qu'il soit complet et exact.

Si un organisme de réglementation doit être impliqué dans une situation donnée, vous devez contacter le service juridique.

Allegion attache une grande importance à la sécurité sur le lieu de travail. Les menaces, les actes de violence et l'intimidation physique sont strictement interdits. Aucune discussion ou plaisanterie sur la violence ne sera tolérée. N'apportez pas d'armes à feu ou d'autres armes dans nos locaux, même si vous avez un permis de port d'arme.

Que faire si l'on me demande de prendre une mesure susceptible de mettre en danger ma vie ou celle d'autrui ?

Si l'on vous demande d'ignorer les règles de sécurité ou de passer outre une précaution ou une procédure de sécurité, posez-vous les questions suivantes :

- Cette action va-t-elle me mettre ou d'autres personnes en danger ?
- Cette action est-elle contraire à notre Code ou à la loi ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, demandez conseil avant d'agir. La prudence n'est jamais une mauvaise stratégie.

Employez votre bon jugement en ce qui concerne les médicaments et l'alcool

Ne vous rendez pas au travail ou n'exercez pas vos fonctions sous l'influence de drogues ou d'alcool. Ils peuvent altérer le jugement et mettre les autres en danger. L'utilisation, la vente, la fabrication, la sollicitation, la distribution, la possession, la réception ou le transport d'alcool, de drogues illégales, de substances contrôlées obtenues sans ordonnance et l'abus de médicaments légalement prescrits sont strictement interdits sur la propriété de l'entreprise, dans un véhicule de l'entreprise ou durant des activités ayant trait à l'entreprise (sauf si la possession et/ou la consommation d'alcool est autorisée dans le cadre d'un événement parrainé par l'entreprise).

Les médicaments prescrits par un médecin peuvent également affecter votre capacité à effectuer votre travail en toute sécurité. N'essayez pas de travailler si votre jugement est altéré ou si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer votre travail en toute sécurité.



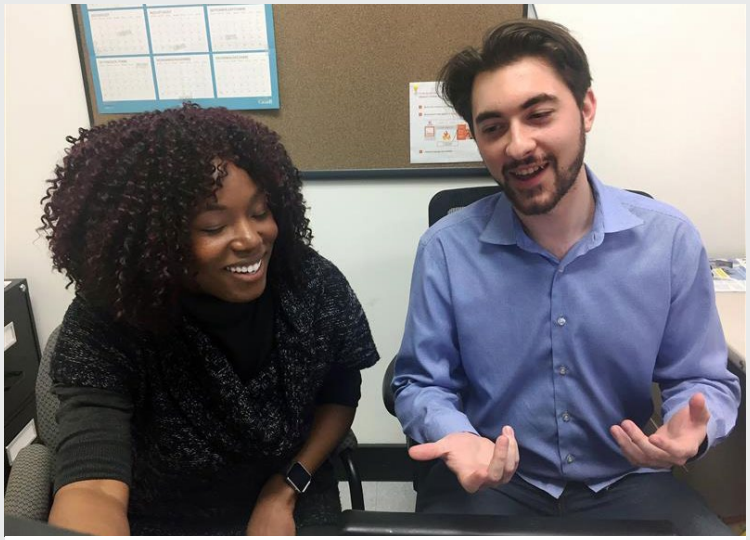
Point clé

- **Ayez un comportement avisé**
  - L'ivresse et la consommation excessive d'alcool sont interdites lors des événements organisés par l'entreprise.
  - Ne vous présentez jamais au travail, ne conduisez jamais et ne faites jamais votre travail si vous êtes sous l'influence de l'alcool.
- **Soyez prêt**
  - Allegion peut soumettre les employés à des tests de dépistage de drogues.
  - Si la loi l'autorise, il peut vous être demandé de vous soumettre à un test.
- **Soyez proactif**
  - Si vous soupçonnez un collègue d'abuser de drogues ou d'alcool, faites part de vos inquiétudes à votre supérieur, au service local des ressources humaines ou à la ligne d'assistance pour l'éthique.
  - Pour plus d'informations, consultez le Code et nos politiques.

Sujet à réflexion

Je soupçonne un collègue d'abuser des médicaments qui lui sont prescrits. Ce qu'il prend n'est pas illégal, dois-je en parler à quelqu'un ?

Oui. L'abus de médicaments légalement prescrits peut être tout aussi dangereux que l'abus de substances illégales. Il peut même s'agir d'une infraction à la loi. Faites part de vos préoccupations à votre supérieur, aux ressources humaines ou à la ligne d'assistance pour l'éthique.

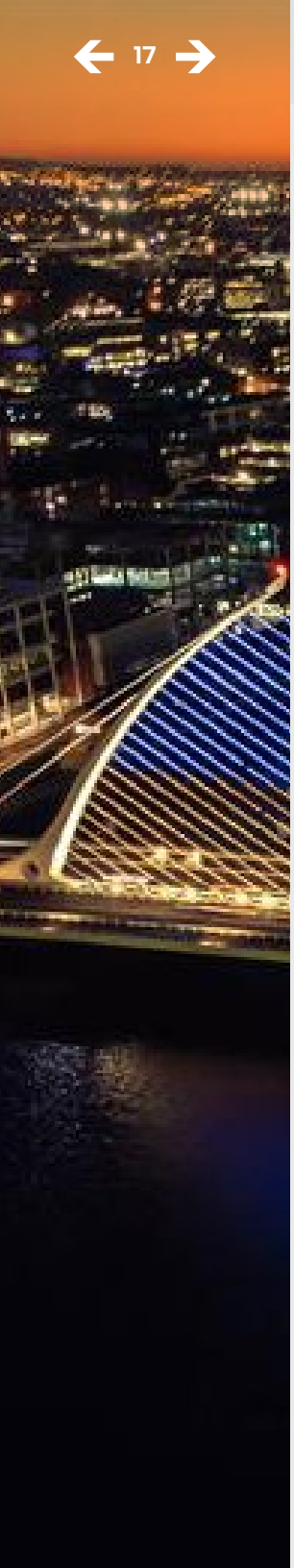


Culture inclusive

Allegion possède et vise à maintenir une culture performante et inclusive, soulignée par nos valeurs telles que « faire ce qu'il faut » et « célébrer qui nous sommes ». Nous pensons que nous donnons le meilleur de nous-mêmes lorsque notre environnement de travail rassemble les expériences variées et l'individualité des membres de notre équipe. Cet environnement inclusif nous aide à attirer et à conserver les meilleurs talents et à atteindre des niveaux encore plus élevés d'engagement des employés et de satisfaction des clients.

La diversité est appréciée dans tous les aspects de notre activité, car nous nous efforçons de créer un lieu de travail où toutes les personnes se sentent bienvenues, respectées et appréciées. Nous pensons que des attributs tels que le talent, le caractère, la capacité et l'intégrité sont bien répartis et que, par conséquent, les opportunités devraient l'être également.

Chacun d'entre nous est responsable de créer une culture de confiance et de respect qui favorise un environnement de travail positif et inclusif.



Cela signifie que nous devons nous traiter mutuellement avec équité et courtoisie dans toutes nos interactions au travail, tant en personne que virtuellement. Voici quelques bonnes pratiques pour donner l'exemple :

- Traitez les autres comme vous voulez être traité.
- Partez d'une intention positive et cherchez à comprendre plutôt que de présumer.
- Exprimez vos perspectives et vos opinions en toute confiance, même si elles sont différentes de celles des autres.
- Soyez ouvert aux perspectives et aux opinions de vos collègues et tirez pleinement profit de ce qu'ils ont à vous offrir. Des perspectives différentes peuvent vous aider à prendre des décisions éclairées au travail.
- Considérez que nous sommes tous différents avec des expériences et des difficultés uniques ; soyez disposé à écouter et à aider.
- Si vous ou vos collègues êtes victimes de harcèlement ou de discrimination, signalez-le.

Égalité des chances

La diversité de la main-d'œuvre - composée de collaborateurs qui apportent une grande variété de compétences, d'aptitudes, d'expériences et de points de vue - est essentielle à notre réussite. Nous nous engageons à respecter les principes de l'égalité des chances en matière d'emploi par les moyens suivants :

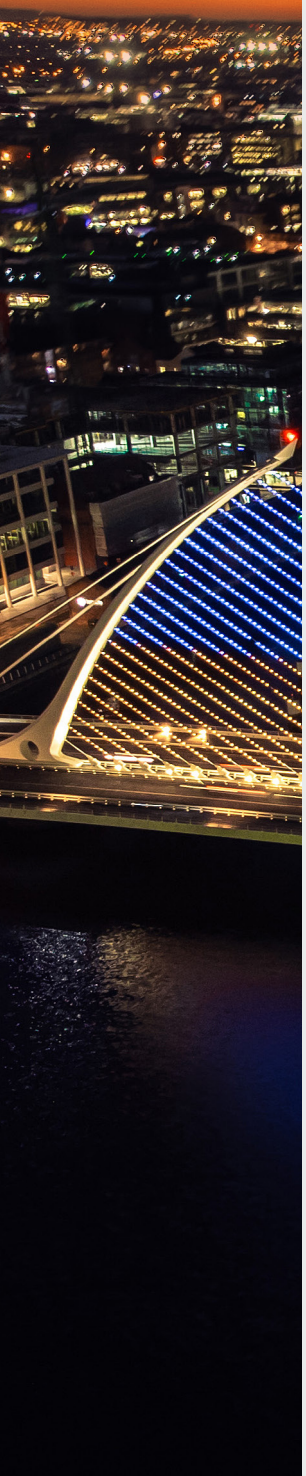
- Toutes les décisions relatives à l'emploi sont fondées sur les besoins de l'entreprise, les exigences du poste et les qualifications individuelles.
- Nous nous conformons à toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière d'emploi.
- Nous adhérons à des politiques et à des principes équitables dans tous les aspects de l'emploi, y compris les activités liées au recrutement, à l'embauche, aux bénéfices, aux congés, à la formation, au transfert, à la promotion, à l'affectation des tâches, à la rémunération, aux mesures correctives et au licenciement.

Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Allegion tient à offrir un lieu de travail inclusif. Nous attendons de vous que vous traitiez vos collègues avec dignité et que vous entreteniez une atmosphère de respect. La discrimination illégale et le harcèlement ne sont pas autorisés.

Lorsque vous harcelez ou discriminez quelqu'un, vous dévalorisez cette personne ainsi que le nom et l'intégrité d'Allegion. Nous ferons tout ce qu'il faut - à tous les niveaux - pour protéger les collaborateurs contre un milieu de travail insultant, hostile ou intimidant. Si vous voyez ou soupçonnez ce type de comportement, il est très important de le signaler. Voici quelques exemples de comportements inacceptables :

- Tout comportement indésirable, verbal ou physique, visant à menacer, intimider ou contraindre.
- Moqueries verbales (y compris des plaisanteries ou un langage inappropriés).
- Stéréotypes négatifs.
- Insultes raciales, ethniques, sexistes ou religieuses.
- Avances sexuelles malvenues, demandes de faveurs sexuelles ou demandes importunes de rendez-vous.
- Partage de messages, d'e-mails ou de contenus de médias à caractère sexuel.
- Autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle dans le cadre duquel : la soumission à ce comportement est une condition explicite ou implicite de l'emploi ; la soumission ou le rejet du comportement par une personne sert de base à des décisions en matière d'emploi, y compris d'avancement, concernant cette personne (un « quid pro quo » ou « échange de faveurs »).



Attention aux relations sur le lieu de travail

Les relations personnelles intimes entre les cadres et les subordonnés sont considérées comme un conflit d'intérêts et doivent être divulguées. Cela inclut les relations amoureuses où une personne est soumise au champ de supervision ou au statut professionnel de l'autre. Divulguez immédiatement vos relations personnelles au moyen du formulaire de conflit d'intérêts en ligne.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique mondiale en matière de harcèlement et de discrimination.

Point clé

- Appréciez et respectez la diversité au travail.
- Recherchez un large éventail de perspectives et d'opinions.
- Contribuez au maintien d'un lieu de travail libre de tout harcèlement.
- Évitez le harcèlement sexuel, les déclarations ou les gestes offensants et tout affichage de matériel à caractère sexuel.

Sujet à réflexion

Une collègue m'a dit qu'un client lui raconte constamment des blagues à caractère sexuel. Elle ne veut pas en parler parce qu'elle ne veut pas offenser ou risquer de perdre le client ou son territoire. J'aimerais l'aider, mais n'est-ce pas à elle de dire quelque chose ?

Pas nécessairement. Si votre collègue se sent à l'aise pour le faire, elle doit dire au client que les plaisanteries la gênent et qu'il doit cesser, faute de quoi elle portera plainte. Si le comportement ne cesse pas ou si votre collègue ne veut pas en parler, vous devez signaler la situation au service juridique ou à la ligne d'assistance pour l'éthique. Nous ne tolérons un tel comportement de la part de personne - employés, clients ou autres tiers.

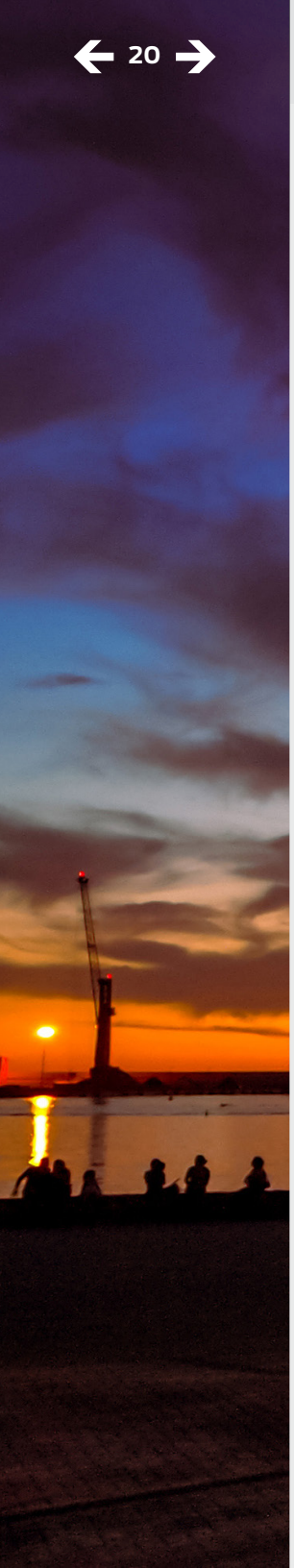
Nous maintenons notre réputation

Le public connaît et respecte notre bonne réputation et apprécie les produits et services que nous fournissons. Dans chacune de nos interactions et transactions, nous nous faisons tout notre possible pour maintenir la réputation que nous avons si durement gagnée.



Certains des endroits que nous appelons chez nous

Ensenada
Mexique



Protéger les informations confidentielles

La sécurité de l'information, la confidentialité des données et la propriété intellectuelle sont essentielles pour toute entreprise, y compris la nôtre. Traitez-les avec précaution.

Chacun de nous est tenu de protéger des données confidentielles et sensibles d'Allegion. Appliquez en tout temps les politiques d'Allegion en matière de sécurité de l'information, de confidentialité des données personnelles, de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles. Traitez toutes les données personnelles sensibles, les informations confidentielles et la propriété intellectuelle, y compris celles des tiers et des concurrents, comme vous le feriez pour les vôtres. Les données personnelles sensibles sont toutes les informations qui identifient ou peuvent identifier une personne, directement ou indirectement, telles que le nom, l'adresse électronique, le numéro d'identification gouvernemental, le numéro de compte, les informations médicales, l'identifiant et le mot de passe de l'utilisateur. Veillez à protéger ces données personnelles sensibles et à les utiliser ainsi que la propriété intellectuelle pour le travail uniquement, et ne le divulguez pas, ni aucune information confidentielle, à des tiers sans l'accord préalable de l'entreprise. Consultez le service juridique avant de transférer des informations personnelles d'un pays à l'autre, car certains pays imposent des limites à ces transferts.

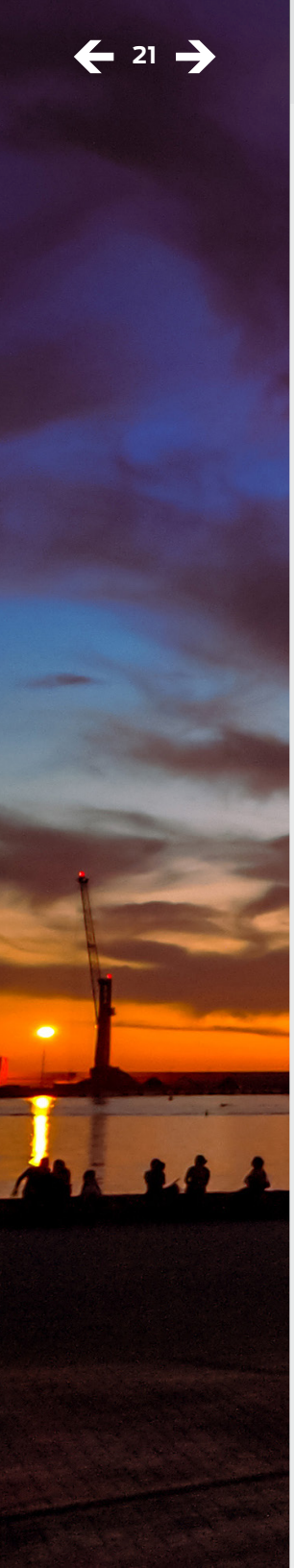
Il peut être demandé aux collaborateurs de signer des accords de non-divulgation afin de garantir la confidentialité de certaines opérations commerciales. Notre entreprise applique strictement ces obligations de non-divulgation et les collaborateurs peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, y compris le licenciement, en cas de manquement à leurs obligations de non-divulgation.

Soyez prudent lorsque vous manipulez des données confidentielles et sensibles et les données personnelles d'autres personnes qui vous ont été confiées. Sachez que les transferts internationaux d'informations nominatives concernant des collaborateurs ou des clients sont fortement réglementés. Adressez toute question concernant le transfert international de données personnelles sensibles de collaborateurs ou de clients adressée au **directeur de la confidentialité**.

La propriété intellectuelle comprend :

- Les brevets
- Les marques déposées, y compris toutes nos marques et tous nos logos
- Les droits d'auteur
- Les secrets industriels





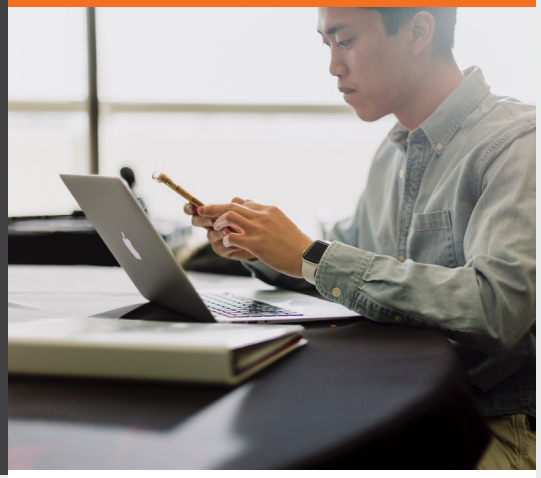
Point clé

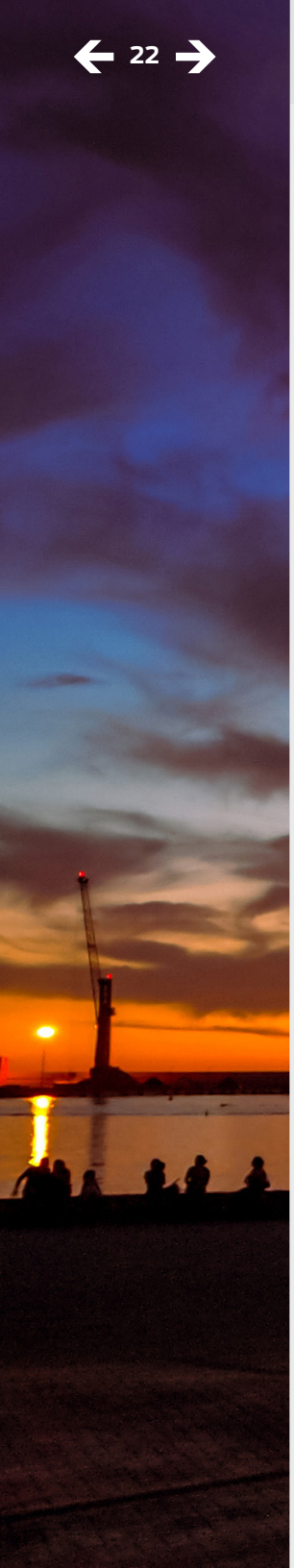
- **Restez dans la légalité**
  - Utilisez les logiciels conformément aux accords de licence.
  - Ne portez pas atteinte à la propriété intellectuelle d'autrui.
  - Ne modifiez pas nos marques et logos sans autorisation.
  - Contactez le **service des communications d'entreprise** pour toute question concernant la marque Allegion et d'autres marques, directives et logos.
- **Agissez toujours dans le respect de l'éthique**
  - N'utilisez pas de pratiques contraires à l'éthique pour trouver des informations sur vos concurrents.
  - N'utilisez pas les informations sur les concurrents pour obtenir un avantage indu.
- **Respectez la confidentialité**
  - Protégez notre propriété intellectuelle contre toute utilisation non autorisée.
  - Ne partagez pas la propriété intellectuelle ou des informations confidentielles de l'entreprise à l'extérieur sans l'accord préalable du service juridique.
  - Ne laissez pas la propriété intellectuelle exposée sur les bureaux ou les ordinateurs.
- **Sécurisez les données**
  - Conservez toutes les copies papier dans des armoires fermées à clé.
  - Ne notez pas vos mots de passe et ne les donnez à personne.
  - Déconnectez-vous complètement de votre ordinateur lorsque vous ne l'utilisez pas.
  - Signalez immédiatement la perte ou le vol d'ordinateurs portables, de téléphones mobiles ou de fichiers de données en suivant la procédure décrite dans le document Investigations sur les appareils perdus ou volés. Contactez également votre responsable, le **directeur de la confidentialité** et le directeur de la sécurité de l'information pour signaler l'incident.

Sujet à réflexion

J'utilise mon ordinateur portable ou mon smartphone lorsque je ne suis pas au bureau pour travailler. Je travaille parfois en présence de clients, de fournisseurs, de visiteurs et d'autres collègues. Que dois-je faire pour assurer la sécurité des informations ?

Le vol d'appareils électroniques est l'une des raisons les plus courantes de perte d'informations confidentielles et d'atteinte à la confidentialité des données. Sécurisez et verrouillez toujours vos ordinateurs portables et vos téléphones, et verrouillez votre écran si vous laissez votre ordinateur sans surveillance. Si vous voyagez, ne laissez pas votre ordinateur portable ou votre téléphone en vue dans un véhicule. Veillez à utiliser des réseaux sécurisés.





Sauvegarder les actifs de l'entreprise

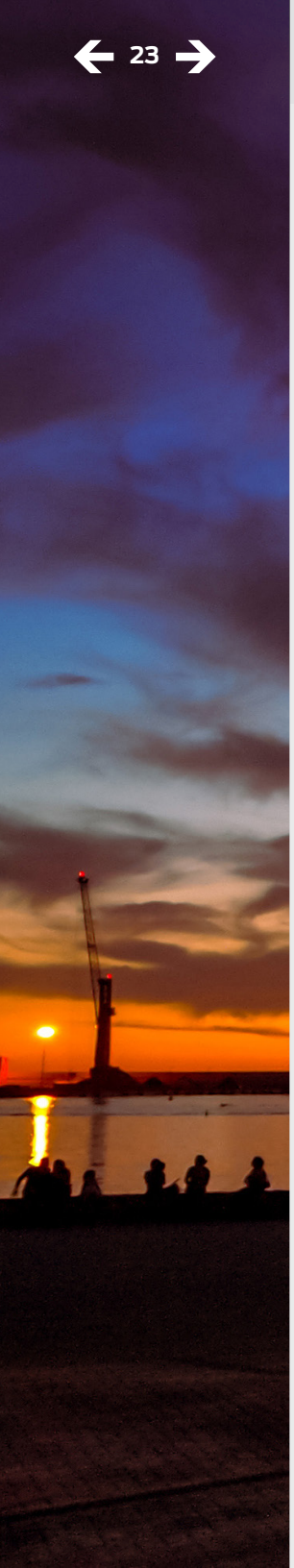
Nos collaborateurs sont notre principal atout, mais d'autres ressources essentielles nous aident à accomplir notre travail. La protection de ces actifs est non seulement un facteur de productivité, mais elle préserve également notre avantage concurrentiel sur le marché.

Utilisez nos actifs pour les activités de l'entreprise et protégez-les contre les abus, le vol et la fraude. Ne les utilisez pas pour votre profit financier personnel ou celui de votre famille, de vos amis ou d'autres tiers.

Nos actifs comprennent :

- Le nom et le logo d'Allegion
- Les actifs physiques, tels que les bâtiments, les équipements, les véhicules et les outils
- Les matières premières (y compris les déchets et les matériels obsolètes)
- Les actifs électroniques, tels que nos téléphones et ordinateurs, le matériel et les logiciels, le courrier électronique, la messagerie vocale et l'accès à l'internet
- **Les informations confidentielles et la propriété intellectuelle**
- **Les actifs financiers** tels que les cartes de crédit de l'entreprise, les cartes P et l'argent liquide





Utilisez les actifs de l'entreprise de manière responsable

L'utilisation occasionnelle et personnelle des ressources électroniques de l'entreprise est autorisée, mais assurez-vous de connaître et de respecter les règles en vigueur dans votre région, conformément à notre politique d'utilisation acceptable des technologies. Votre utilisation ne doit jamais interférer avec votre travail ou celui d'autrui ni enfreindre les politiques de l'entreprise ou la loi.

En fonction de la législation locale en vigueur, vous ne devez avoir aucune attente en ce qui concerne la confidentialité lorsque vous utilisez les biens de l'entreprise. Tout ce que vous créez, envoyez, recevez, téléchargez ou stockez sur les biens ou les systèmes de l'entreprise lui appartient. Nous nous réservons le droit d'accéder aux biens de l'entreprise, de les surveiller et de les examiner, dans la mesure où la législation locale applicable le permet, afin d'en assurer la sûreté et la sécurité.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'utilisation acceptable des technologies.

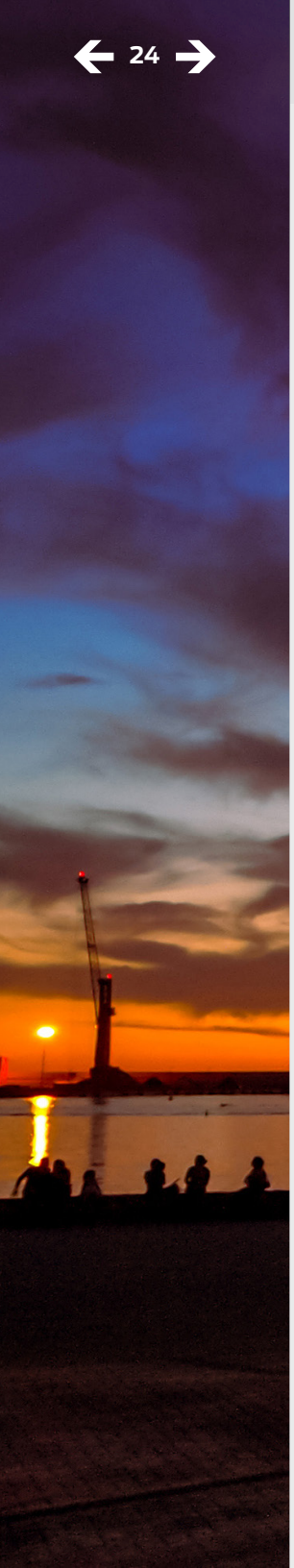
Point clé

- **Protégez notre marque**
  - Pour Vous voulez en savoir plus ? sur nos stratégies et normes de marque, consultez la Grille.
  - Contactez **le service des communications d'entreprise** pour toute question concernant la marque Allegion.
- **Protégez nos biens**
  - Signalez tout bien ou équipement dangereux, endommagé ou nécessitant des réparations.
  - Ne prêtez pas, ne vendez pas et ne donnez pas nos biens sans y être autorisé.
- **Protégez nos systèmes**
  - Assurez la sécurité physique du matériel qui vous est attribué.
  - Respectez nos politiques en matière de sécurité informatique et de réseau afin d'éviter tout accès non autorisé. Protégez vos mots de passe.

Sujet à réflexion

Je suis passé devant le bureau d'une collègue à l'heure du déjeuner et j'ai remarqué qu'elle visitait un site web que je considère comme inapproprié. Je suis peut-être trop sensible. Est-il acceptable de visiter des sites web inappropriés tant que cela n'interfère pas avec votre travail et que vous ne les partagez pas avec d'autres personnes ?

Non. Nos systèmes électroniques ne doivent jamais être utilisés pour accéder à des sites web ou à des informations inappropriées. Faites part de vos préoccupations à votre supérieur, aux ressources humaines ou à la ligne d'assistance pour l'éthique.



Éviter les conflits d'intérêts

Des conflits surviennent lorsque vous faites passer vos intérêts personnels, sociaux ou financiers avant les intérêts commerciaux de notre entreprise.

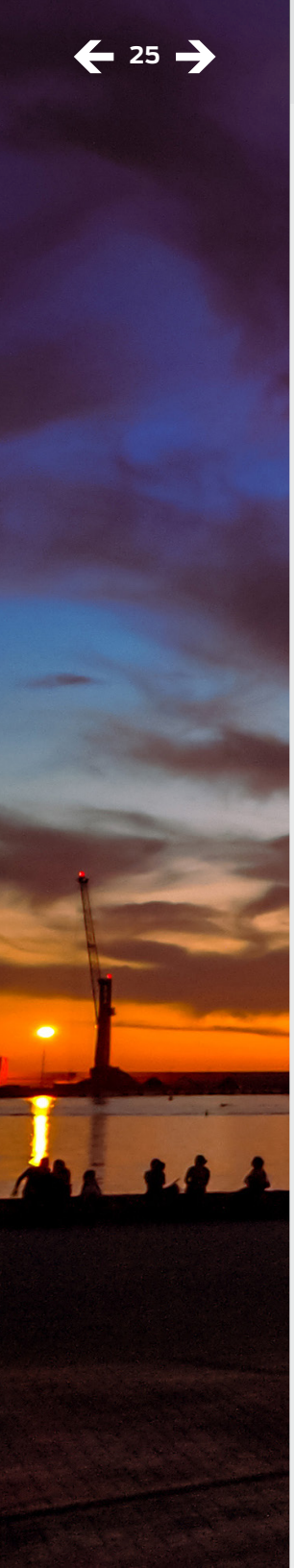
Vos intérêts ou vos relations en dehors du travail ne doivent pas interférer avec votre travail ou créer un conflit avec Allegion. Il pourrait s'agir, par exemple, d'accepter un travail à temps partiel chez un concurrent ou de favoriser un membre de votre famille dans le cadre d'un appel d'offres. Si vous pensez avoir un conflit, ou en cas de doute, informez-en immédiatement votre responsable. Vous devez divulguer tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels au moyen de notre outil de divulgation en ligne à rapport de divulgation.

Point clé

Les conflits d'intérêts peuvent prendre de nombreuses formes :

- Relations familiales et personnelles chez Allegion : superviser un membre de la famille ou un ami
- Intérêts professionnels extérieurs : investir directement chez un concurrent
- Opportunités commerciales : tirer profit d'informations dont vous avez pris connaissance dans le cadre de votre travail à Allegion ou créer une entreprise concurrente
- Membres du conseil d'administration : employer, consulter ou siéger au conseil d'administration d'un concurrent, d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre prestataire de services





S'agit-il d'un conflit ?

Demandez-vous :

- Cela interfère-t-il avec mon travail chez Allégion ?
- Est-ce que j'utilise les ressources ou les relations d'Allegion à des fins de profit personnel ?
- Cela donnerait-il l'apparence d'un conflit d'intérêts ?
- Est-ce en concurrence avec les intérêts d'Allegion ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », cherchez des moyens d'éviter le conflit si possible et demandez de l'aide.

Sujet à réflexion

Le fils de ma collègue a été engagé dans notre service. S'agit-il d'un conflit d'intérêts ?

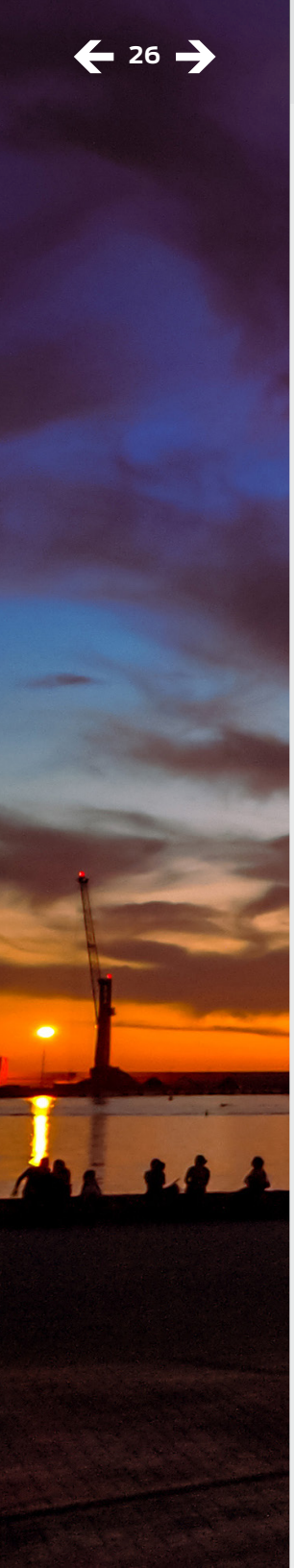
Il arrive que des membres de la même famille travaillent dans le même service. Nous devons veiller à ce que les salaires, les promotions, les augmentations, les évaluations d'emploi et les autres mesures liées à l'emploi soient gérés par une personne non apparentée et à ce que la situation soit surveillée. Des conflits peuvent survenir lorsque l'on travaille avec un conjoint, des amis ou des membres de la famille. Il faut donc les signaler.

J'envisage de prendre un deuxième emploi dans un restaurant. Est-ce autorisé ?

Oui, dans la mesure où cela ne vous empêche pas de remplir vos fonctions chez Allegion. Parlez-en avec votre supérieur pour vous assurer que vos intérêts extérieurs (travail, investissements et fournisseurs) n'entrent pas en conflit avec ceux d'Allegion.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique en matière de conflits d'intérêts.



Travailler avec les fournisseurs

Allegion s'engage à travailler avec des fournisseurs qui adoptent des pratiques commerciales légales et éthiques, et à choisir les biens et les services en fonction de la qualité, la technologie, la livraison, le prix, le service, la performance et les besoins.

Évitez ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts susceptible de compromettre votre capacité à prendre des décisions indépendantes sur les achats de l'entreprise. N'acceptez donc pas de cadeaux ni de divertissements de la part d'un fournisseur qui enfreindraient nos politiques ou qui pourraient être considérés comme des pots-de-vin.

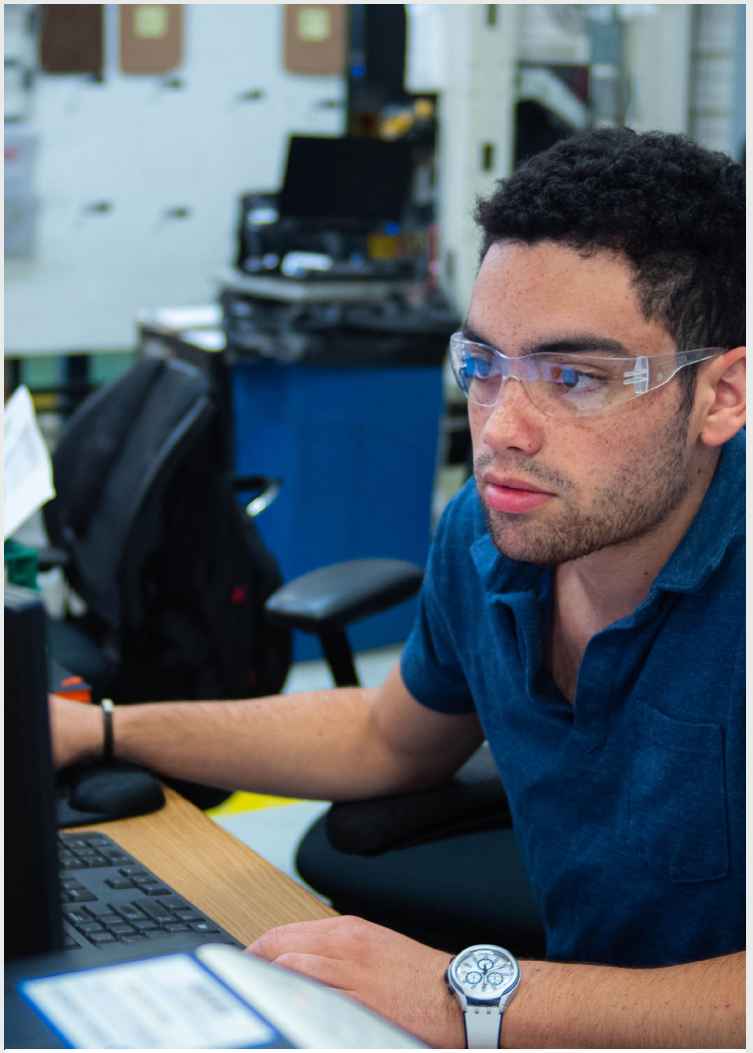
Sujet à réflexion

Un fournisseur qui souhaite remporter un contrat avec Allegion m'a invité à un voyage tous frais payés pour discuter des opportunités avec notre entreprise. Puis-je accepter ?

Non. Même si l'intention est de parler affaires, il pourrait sembler à une personne extérieure que le voyage a créé un conflit d'intérêts.

Puis-je assister à une conférence industrielle si un fournisseur prend à sa charge les frais de voyage et d'hôtel ?

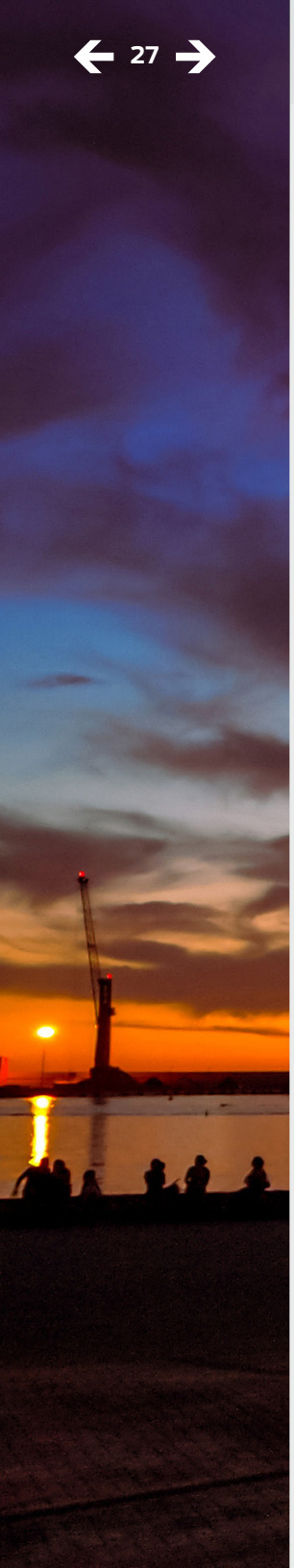
Un sponsor ou un fournisseur peut vous dispenser des frais de participation à une conférence industrielle ou les payer, mais vous ne pouvez pas accepter qu'il paye votre transport, l'hébergement ou d'autres dépenses, car ils pourraient suggérer quelque chose d'inapproprié.



Découvrez nos politiques

Portail mondial des fournisseurs

Code de conduite des partenaires commerciaux



Connaître les règles relatives aux cadeaux et aux divertissements

Bien que les cadeaux et les divertissements puissent renforcer les relations d'affaires, ils peuvent aussi créer des conflits d'intérêts potentiels. Nous remportons les marchés sur la base du mérite et de la valeur de nos produits, et nous attribuons des marchés sur la base de la qualité, de la livraison, du prix, du service et des besoins.

Les cadeaux acceptables ont une valeur raisonnable, sont liés à un objectif professionnel légitime, sont peu fréquents et ne se présentent pas sous la forme d'espèces ou d'un équivalent en espèces. Si les cadeaux et les divertissements modestes - comme un déjeuner pour une réunion d'affaires avec un fournisseur - peuvent être acceptables, il faut être conscient des risques.

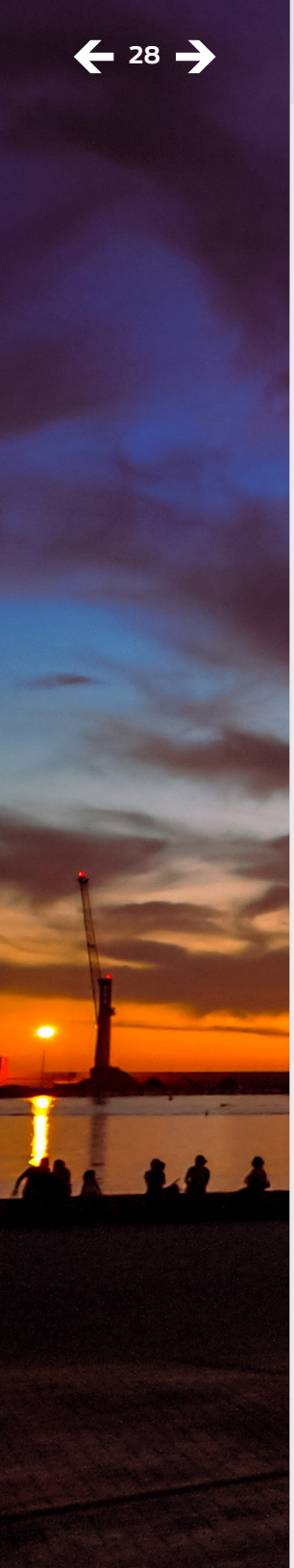
Les règles concernant les cadeaux offerts aux fonctionnaires (y compris à leur famille) sont encore plus strictes. **Ne donnez jamais quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire sans l'autorisation du service juridique ou du directeur de la conformité.**

Évitez :

- Les cadeaux excessifs qui pèsent sur les ressources de l'entreprise.
- Cadeaux et divertissements à caractère sexuel ou inapproprié.
- Les pots-de-vin ou les cadeaux qui pourraient donner l'impression d'un conflit d'intérêts.

Point clé

- **Connaissez la signification**
  - Les cadeaux désignent **tout ce qui a de la valeur**, y compris des repas, du vin, des billets ou des réductions.
  - Un cadeau peut être considéré comme un pot-de-vin s'il a pour but d'obtenir un avantage commercial.
- **Connaissez les limites**
  - Les cadeaux offerts ou acceptés doivent être peu fréquents et d'une valeur maximale de 50 USD.
  - N'acceptez pas de cadeaux d'une valeur supérieure à 200 USD de la part d'une même entreprise au cours d'une période de 12 mois.
  - Évitez les cadeaux pendant les appels d'offres.



Sujet à réflexion

Que se passe-t-il si je reçois un cadeau d'une valeur qui dépasse la limite décrite dans nos politiques ?

Retournez le cadeau et expliquez notre politique. Vous pouvez également contacter le service juridique pour obtenir des conseils supplémentaires si vous ne pouvez pas retourner le cadeau ou si cela mettrait le donateur dans l'embarras.

Puis-je accepter un repas ou des billets pour un événement sportif de la part d'un fournisseur ?

Si vous y assistez avec le fournisseur, il s'agit d'un « divertissement » professionnel. Bien qu'il n'y ait pas de montant spécifique, assurez-vous que de tels divertissements sont conformes aux pratiques commerciales acceptables dans votre secteur ou votre région, qu'ils sont peu fréquents et qu'ils ne sont pas somptueux. Si le fournisseur n'assiste pas à la réunion avec vous, les billets sont considérés comme un « cadeau » et sont soumis à une limite de 50 USD.

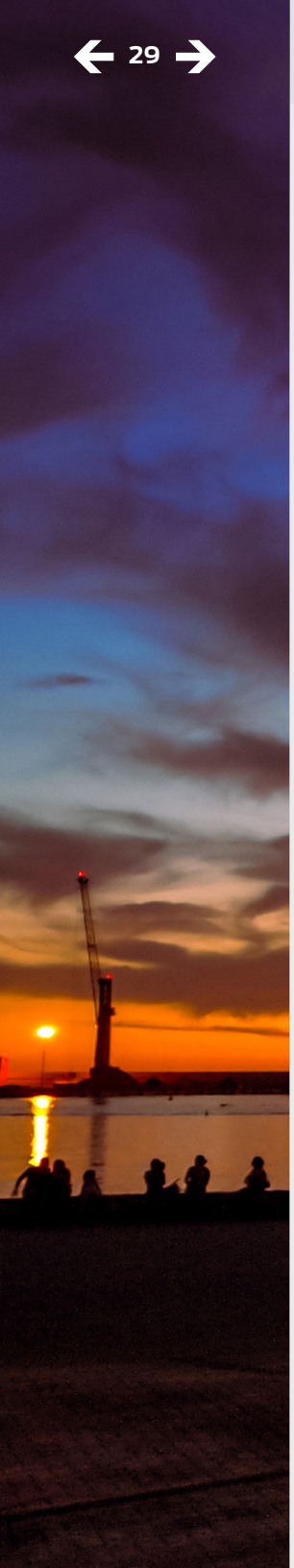
Puis-je offrir des cadeaux portant le logo d'Allegion ?

En général, oui. Les cadeaux tels que les stylos et les chapeaux portant notre marque nous font connaître la marque et renforcent les liens. En cas de doute, demandez conseil avant d'offrir le cadeau.



Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la politique en matière de cadeaux, de repas, de divertissements et de dons.



Communiquer de manière responsable

Que vous communiquiez avec la presse, les investisseurs ou le public, souvenez-vous que ce que vous dites peut avoir un impact global sur nos collaborateurs, notre marque et nos résultats.

Ne parlez pas aux médias au nom de l'entreprise, sauf si vous en avez l'autorisation

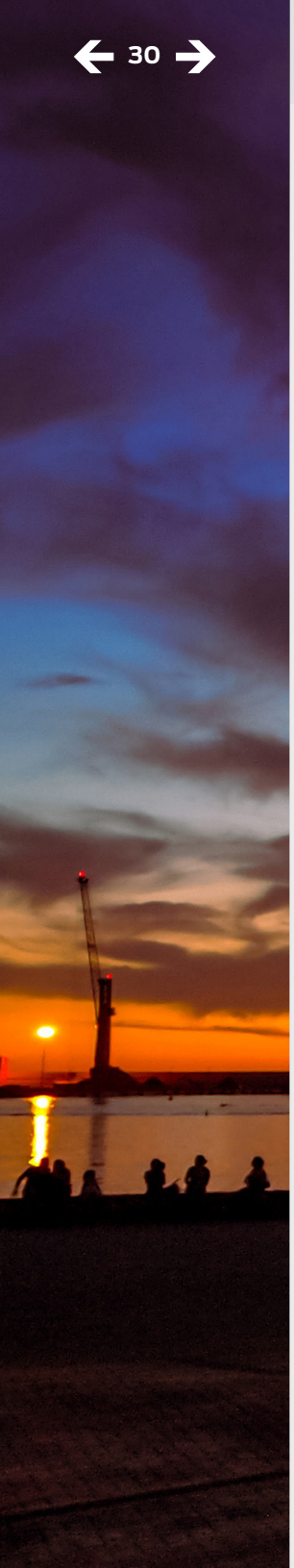
Les collaborateurs ne doivent pas répondre aux questions posées directement par les médias. Adressez ces demandes au service de communication de l'entreprise. Ne parlez jamais à la presse, aux investisseurs ou au public des finances ou des décisions commerciales d'Allegion sans y être autorisé. Avant de parler au nom d'Allegion ou de fournir une opinion d'expert basée sur votre rôle dans l'entreprise, assurez-vous que ce que vous dites est autorisé et conforme à nos politiques et à la loi.

Transmettez les documents juridiques

Si vous recevez des documents juridiques destinés à Allegion (tels qu'une citation à comparaître ou une correspondance réglementaire officielle), transmettez-les immédiatement au service juridique. De même, informez le service juridique si un représentant des forces de l'ordre vous contacte officiellement ou officieusement au sujet des activités d'Allegion.

Coopérez en permanence avec le service juridique d'Allegion. Si l'on vous pose une question, répondez honnêtement et précisément. Conservez les documents susceptibles de faire l'objet d'une enquête.





Soyez prudent sur les médias sociaux

Les médias sociaux nous offrent des moyens nouveaux et passionnants de dialoguer avec nos clients, nos collègues et le reste du monde, ce qui nous aide à nouer et à consolider des relations. Utilisez les médias sociaux conformément à notre Code et à notre politique en matière de médias sociaux.

Nous soutenons votre droit de vous exprimer publiquement sur des questions d'intérêt public ou de participer à certaines activités relatives à vos conditions d'emploi. Aucune disposition du Code ou de nos politiques ne vise à limiter ou à entraver le droit de mener des activités collectives protégées par l'article 7 de la loi sur les relations de travail (National Labor Relations Act), telles que les discussions relatives aux salaires, aux horaires, aux conditions de travail, aux risques pour la santé et aux questions de sécurité.

Toutefois, lorsque vous publiez des informations sur les médias sociaux, indiquez votre relation avec Allegion. Respecter toutes les règles et politiques relatives à la confidentialité, à l'autorisation du contenu et aux déclarations officielles.

Limitez au maximum votre utilisation des médias sociaux au travail et n'utilisez jamais les médias sociaux pour harceler, intimider ou discriminer des collaborateurs ou des concurrents. Rappelez-vous : Réfléchissez avant de publier et, en cas de doute, vérifiez auprès des RH ou du service de communication de l'entreprise.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique en matière de médias sociaux et la Politique de communication d'entreprise avec les médias.

Point clé

- Ne parlez jamais avec les médias, les investisseurs ou le public des activités d'Allegion, sauf si vous en avez l'autorisation.
- Coopérez aux enquêtes d'Allegion et laissez le service juridique s'occuper des questions légales.
- Utilisez les médias sociaux de manière responsable et réfléchissez toujours avant de publier.
- Les collaborateurs invités à contribuer à des récits/articles pour des organisations professionnelles/réseaux qui font référence à Allegion doivent obtenir au préalable l'autorisation du service de communication.

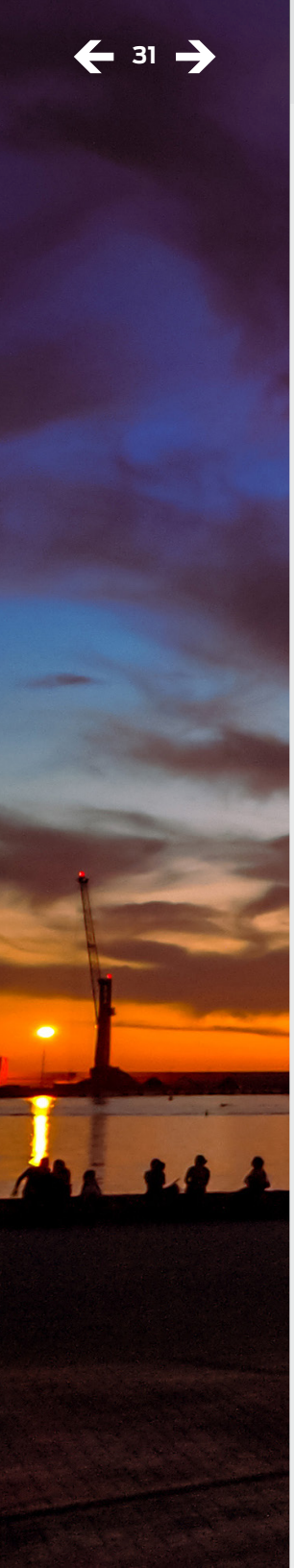
Sujet à réflexion

Un journaliste m'a contacté sur les médias sociaux pour me demander des informations de base sur Allegion, nos résultats commerciaux et la façon dont les événements récents affectent notre secteur. Puis-je répondre ?

Non. Même les questions simples doivent être transmises au service de communication de l'entreprise, car il se peut que vous ne disposiez pas de tous les éléments pertinents. Même des informations exactes diffusées au mauvais moment peuvent engendrer des problèmes.

J'ai trouvé en ligne un avis négatif injuste sur l'un de nos produits. Puis-je répondre ?

Non. Si vous rencontrez un commentaire négatif en ligne sur un produit Allegion, ne répondez pas. Signalez-le plutôt au service de communication de l'entreprise. Les commentaires que vous faites en ligne - même avec de bonnes intentions - sont permanents. Ne parlez jamais au nom d'Allegion sans y être autorisé.



Tenir des registres honnêtes et précis

Allegion s'engage à fournir des informations complètes, justes, véridiques et en temps opportun dans ses déclarations réglementaires et dans ses communications publiques. Chaque employé doit assumer sa part de responsabilité dans le maintien d'une atmosphère d'honnêteté, de précision et d'intégrité.

Nous avons l'obligation de tenir des livres et des registres conformes à des normes rigoureuses. Les documents englobent toutes les formes d'informations créées ou reçues par Allegion, qu'il s'agisse d'originaux ou de copies, quel que soit le support. Les documents papier, le courrier électronique, les fichiers électroniques stockés sur un disque dur, un disque ou tout autre support (CD, DVD, dispositifs de stockage de données USB, etc.) sont autant d'exemples de documents de l'entreprise qui contiennent des informations sur notre entreprise ou nos activités commerciales. Nos livres et registres doivent être exacts et complets à tous les égards et ne doivent jamais contenir d'informations fausses ou trompeuses. Si vous préparez des informations financières publiques, veillez à ce qu'elles soient complètes et soumises en temps voulu.

Maintenez les dossiers de l'entreprise avec intégrité. Le non-respect de ces règles peut constituer des infractions financières et comptables et entraîner des poursuites judiciaires.

Suivez notre calendrier de conservation des dossiers pour la rétention et la destruction des documents. Si nous devons modifier ce calendrier en raison d'une enquête ou d'un audit, vous serez informé de la « mise en suspens juridique ». Si vous avez des questions, contactez votre responsable ou le service juridique.



Si vous êtes un haut responsable financier, veillez à ce que votre personnel dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour accomplir son travail. Ne faites pas pression sur le personnel de l'entreprise pour influencer ou atteindre des objectifs financiers. Et surtout, veillez à ce que les rapports et les documents soient exacts.



Point clé

- **Soyez honnête**
  - Veillez à ce que les livres et les registres soient précis et complets.
  - N'enregistrez et ne fournissez jamais d'informations fausses ou trompeuses.
- **Soyez raisonnable**
  - Connaissez et respectez nos politiques de conservation des documents.
  - Conformez-vous aux notifications de mise en suspens juridique.

Sujet à réflexion

J'ai remarqué que certaines écritures dans les documents comptables ne me semblent pas correctes. Mon responsable m'a demandé de détruire les documents conformément à notre politique de conservation, mais je ne pense pas que je doive le faire. Dois-je faire ce que mon responsable me demande ?

Non. Si vous pensez qu'il y a un problème avec une écriture comptable, faites-le savoir. Vous pourriez nous aider à éviter un problème. Même si notre politique de conservation des documents stipule que vous pouvez détruire un document, il est probable que notre entreprise voudra y jeter un coup d'œil dans ce cas. Abstenez-vous de le détruire et faites part de vos préoccupations au service juridique.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de gestion des documents.



Nous nous conformons à la loi

Nous nous engageons à protéger les personnes et leurs biens de la meilleure façon possible, en respectant les lois des pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

Certains des endroits que nous appelons chez nous

Melbourne
Australie



Prévention de la corruption

Allegion s'engage à gagner des affaires de manière éthique et légale. Nous interdisons de donner ou d'offrir quoi que ce soit de valeur en échange d'un avantage commercial. En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous adhérons aux exigences de la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), de la loi britannique sur la corruption (Bribery Act) et de toute autre réglementation en vigueur dans les pays où nous travaillons.

La corruption consiste à échanger ou à offrir quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment ou d'obtenir un avantage commercial' Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de ce qui suit :

- Argent liquide
- Équivalents d'espèces (tels que les cartes-cadeaux)
- Frais de représentation et de voyage
- Dons de charité
- Offres d'emploi

Remportez les marchés honnêtement ou renoncez-y

Si vous ne pouvez pas remporter un contrat sans verser de pot-de-vin - directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers -, signalez-le à votre responsable et au directeur de la conformité, et renoncez au marché. Nous interdisons de donner, de promettre ou d'offrir des pots-de-vin à quiconque, qu'il s'agisse de représentants du gouvernement ou de particuliers.

Respectez nos politiques en matière de cadeaux et soyez vigilants lorsque vous traitez avec des représentants du gouvernement.



Soyez prudent avec les partenaires commerciaux

Ne faites jamais appel à un tiers pour faire ce qu'Allegion ne peut pas faire elle-même. En d'autres termes, n'autorisez jamais un sous-traitant, un consultant ou un autre tiers à payer ou à proposer des pots-de-vin au nom d'Allegion. Si vous pensez qu'un tiers versera un pot-de-vin ou agira de manière illégale ou contraire à l'éthique, faites-lui part de vos inquiétudes.

Conformément à nos politiques de vérification des partenaires commerciaux, procéder aux contrôles nécessaires avant de conclure tout contrat avec eux. Si un tiers demande des commissions en espèces, soumet des notes de frais excessives et inexpliquées, dit travailler directement avec un fonctionnaire pour obtenir un contrat avec Allegion ou a des antécédents de fraude, c'est un signe d'alerte.



Évitez les paiements de facilitation et tenez des registres précis

Allegion interdit les paiements de facilitation, c'est-à-dire les petits paiements effectués en contrepartie d'une action administrative de routine. Il est essentiel de tenir des livres et des registres précis qui décrivent honnêtement l'objet d'un paiement.



Sujet à réflexion

Une école locale située à proximité de l'un de nos bureaux a demandé des dons pour améliorer son bâtiment. J'ai découvert qu'un membre du conseil d'administration de l'école fait partie de l'équipe chargée de la passation des marchés publics pour un projet auquel Allegion soumissionne. Puis-je recommander de faire le don ?

Non. Bien que ces types de dons puissent être autorisés dans d'autres circonstances, il y a un problème ici. Étant donné que le membre du conseil d'administration est également un décideur dans le cadre de l'appel d'offres, cela pourrait être considéré comme une tentative de l'influencer indûment. Vous devez éviter toute apparence de malversation dans ce cas.

Un agent portuaire d'un pays étranger a demandé un petit paiement de 25 USD pour « aider les produits à passer la douane ». Je ne pense pas qu'il s'agisse de droits normaux. Dois-je payer ?

Non. Si l'on vous demande un paiement de facilitation - ou tout autre paiement que vous pensez être une demande inappropriée de pot-de-vin - demandez l'avis de votre responsable ou du directeur de la conformité.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vérification des partenaires commerciaux et la Politique anticorruption.



Travailler avec le gouvernement

Les lois régissant les relations commerciales avec les gouvernements et leurs représentants sont strictes. Nous devons éviter ne serait-ce que l'apparence d'irrégularité dans nos relations avec les représentants du gouvernement.

Nous voulons mener nos affaires de manière honnête et transparente avec tous nos clients. Les règles régissant les ventes aux représentants, entités ou agences du gouvernement peuvent être très restrictives et s'appliquent quel que soit notre rôle. Il est important de connaître les modalités des marchés publics afin de nous aider à nous conformer aux normes les plus strictes.

Nous nous engageons également à coopérer avec les enquêtes des pouvoirs publics. Si vous recevez une demande de la part des autorités, transmettez-la immédiatement au service juridique. Lorsque vous répondez à une demande dans le cadre d'une enquête, veillez à fournir des informations complètes et exactes. Rappelez-vous que nous ne tolérons jamais de représailles à l'encontre d'un collaborateur qui coopère à une enquête des pouvoirs publics.

Vous devez toujours :

- Respecter les lois régissant les procédures de passation des marchés.
- Éviter de donner quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement.
- Respecter les dispositions des contrats.
- Tenir des registres précis, y compris des données sur les coûts et les prix.
- Empêcher la divulgation de matériel classifié.
- Respecter les restrictions relatives à l'emploi d'anciens fonctionnaires.

Point clé

Lorsque vous traitez avec les pouvoirs publics :

- Demandez conseil.
- Donnez des informations exactes.
- Respectez la loi.

Sujet à réflexion

Les contrats publics nous obligent à effectuer de multiples contrôles de sécurité. Je pense que c'est une perte de temps et de ressources. Puis-je sauter une inspection pour gagner du temps et de l'argent ?

Non. Il faut toujours respecter les modalités des contrats publics. Effectuez les services demandés et tenez un registre détaillé du temps passé et du travail accompli.

Agissez comme il faut



Éviter les délits d'initiés

Allegion étant une société cotée en bourse, les collaborateurs et leur famille n'ont pas le droit de négocier ou recommander de négocier nos titres (y compris les actions, les options ou les obligations) lorsqu'ils détiennent des informations matérielles non publiques, appelées des « informations privilégiées ».

Une information privilégiée est une information non disponible au grand public qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante pour prendre une décision d'investissement. Il s'agit notamment d'informations sur les résultats, les transactions commerciales potentielles, les changements au niveau de la direction ou de la structure du capital de l'entreprise.

Le fait de négocier sur la base de ces informations ou de recommander à d'autres personnes d'agir sur la base de ces informations (« donner des tuyaux ») constitue une violation des lois sur les délits d'initiés et peut avoir de graves conséquences.

Des règles particulières s'appliquent aux membres du conseil d'administration et de la haute direction. Assurez-vous de connaître nos politiques.

Ne négociez pas sur la base d'informations privilégiées.

Point clé

- **Soyez prudent**
  - Ne tirez aucun profit personnel des informations privilégiées.
  - Ne partagez pas d'informations privilégiées avec des clients, des concurrents, des parents ou des amis.
- **Soyez judicieux**
  - Ne suggérez pas à d'autres personnes de négocier des titres d'Allegion si vous avez connaissance d'informations privilégiées.
  - Ne discutez d'informations privilégiées qu'avec des collègues qui ont besoin de les connaître à des fins professionnelles légitimes.

Sujet à réflexion

Mon frère m'a demandé comment ça va au travail. Je lui ai fait part d'une nouvelle concernant une acquisition à venir. Je lui ai dit que c'était confidentiel et qu'il ne fallait rien dire. Est-ce autorisé ?

Non. Le partage d'informations privilégiées, telles que des informations sur une acquisition potentielle, pourrait être considéré comme un « tuyau ». Si votre frère exploite ces informations, vous risquez tous deux d'enfreindre les lois sur le délit d'initié.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique sur les délits d'initié.



Respecter la législation sur le commerce international

La plupart des pays réglementent le commerce, notamment les importations et les exportations. La politique d'Allegion est de se conformer pleinement aux contrôles commerciaux internationaux.

Les lois commerciales varient d'un pays à l'autre. Allegion respecte toutes les lois applicables et ne coopère pas avec les demandes de boycott ou autres pratiques commerciales restrictives. Le non-respect de la loi pourrait nuire à nos activités ou entraîner la perte des privilèges à l'exportation.

Dans le cadre du commerce international :

- Respectez toutes les lois applicables en matière de contrôle des importations et des exportations.
- Connaissez les réglementations en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités.
- Connaissez vos partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, etc.) et ne traitez pas avec des entités ou des particuliers interdits figurant sur les listes gouvernementales de personnes soumises à des restrictions.
- Abstenez-vous de traiter directement ou indirectement avec des pays faisant l'objet de sanctions.

Exportation : Article envoyé d'un pays vers une destination étrangère. Il peut également s'agir de données transmises par courrier électronique ou par télécopie. Certaines informations peuvent être considérées comme exportées vers un ressortissant étranger, même si elles ne quittent jamais le pays. Par exemple, montrer à un ressortissant étranger le code d'un logiciel sur un ordinateur dans un bureau aux États-Unis constitue une exportation.

Sujet à réflexion

Mon client a demandé un certificat d'origine de l'accord de libre-échange (ALE) pour un produit que nous allons lui vendre. Pouvons-nous fournir ce certificat ?

Ça dépend. Un certificat ALE ne peut être délivré que si toutes les conditions légales sont remplies. La qualification pour les ALE exige des connaissances techniques et l'application de « règles d'origine » strictes, ainsi que de nombreux documents justificatifs (tels que les certifications ALE des fournisseurs pour les pièces achetées).

Nous avons reçu un bon de commande d'une entreprise basée dans un pays susceptible de faire l'objet de sanctions commerciales. Pouvons-nous accepter leur commande ?

Ça dépend. Les règles relatives aux sanctions commerciales changent constamment. Pour garantir la conformité avec les règles les plus récentes, nous devons examiner la transaction proposée à l'aide du logiciel Amber Road afin de nous assurer que nous n'effectuons pas de transactions avec des parties soumises à des restrictions ou des pays faisant l'objet d'un embargo commercial. Si la plupart des pays ne sont pas soumis à des embargos commerciaux globaux, certains individus, entreprises et/ou secteurs peuvent faire l'objet de sanctions.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consultez la Politique et procédure de vérification des utilisateurs finaux pour la conformité des exportations et la Politique relative aux sanctions commerciales et aux pays sous embargo, ou contacter le Directeur de la conformité du commerce international.



Lutte contre le blanchiment d'argent

Allegion prend toutes les mesures raisonnables pour éviter que ses biens et services ne soient utilisés à des fins illégales. Si vous avez des doutes sur l'origine des fonds d'un client, optez pour la prudence et signalez-le.

Le blanchiment d'argent consiste à utiliser le fruit d'un crime de façon à en dissimuler l'origine, ou à transférer des fonds légitimes à des fins criminelles, y compris le terrorisme. Sachez qui se trouve derrière les transactions et veillez à ne traiter qu'avec des tiers dignes de confiance.

Point clé

- Soyez informé. Connaissez les lois sur le blanchiment d'argent. Déclarez les transactions aux États-Unis impliquant 10 000 USD ou plus en espèces ou quasi-espèces.
- Soyez vigilant. Soyez attentifs aux signes d'alerte, notamment les tentatives de paiement de factures en espèces, les demandes d'expédition de produits ailleurs qu'au lieu de paiement ou les transferts de fonds suspects.
- Signalez-le. Si vous avez des doutes sur l'origine des fonds d'un client, signalez-le à votre responsable, à la ligne d'assistance pour l'éthique, à un membre du service juridique ou au directeur de la conformité.

Sujet à réflexion

Un nouveau client m'a demandé de mettre en place des modalités de paiement impliquant un tiers. C'est une demande inhabituelle, mais je veux me montrer réceptif à l'égard du client. Que dois-je faire ?

Certes, il est important d'offrir un excellent service à la clientèle, mais vous devez signaler les demandes ou les transactions suspectes au service juridique ou à la la ligne d'assistance pour l'éthique. Les intermédiaires financiers internationaux « blanchissent » souvent de l'argent obtenu illégalement en achetant des biens à des entreprises légitimes et à leurs distributeurs. Ils peuvent les payer de manière suspecte. Demandez de l'aide si vous avez des doutes.

Vous voulez en savoir plus ?

Veuillez contacter le service juridique.



Concurrence loyale

Allegion interdit les activités illégales qui restreignent le commerce ou constituent des pratiques commerciales déloyales. Nous nous engageons également à commercialiser nos produits avec honnêteté et intégrité. Nous ne voulons pas obtenir un avantage sur le marché en recourant à des pratiques trompeuses.

Soyez prudent avec les concurrents

Les lois sur la concurrence et antitrust sont complexes et assorties de sanctions sévères. Connaissez les lois sur la concurrence dans les pays où nous exerçons nos activités.

Ne concluez jamais d'accords (verbaux ou écrits) pour :

- Fixer ou convenir de fixer des prix ou d'autres avantages, des modalités ou des conditions de vente pour des produits ou des services en concurrence.
- Répartir ou attribuer les clients, les offres, les marchés ou les territoires pour des produits ou des services en concurrence.
- Refuser de vendre à certains acheteurs ou de vous approvisionner auprès de certains fournisseurs.
- Échanger ou accepter des informations non publiques sur les ventes ou les prix.

Même les conversations anodines peuvent enfreindre la loi. Soyez prudent lorsque vous parlez avec des concurrents. Ne discutez jamais d'informations sensibles et ne concluez jamais d'accords inappropriés avec des concurrents.

Point clé

- **Soyez prudents**
  - Ne discutez pas des prix ou d'autres avantages, modalités ou territoires avec des concurrents.
  - Évitez toute apparence de pratiques répréhensibles.
- **Soyez judicieux**
  - Si une conversation se tourne vers un sujet sensible, par exemple lors d'un salon professionnel, mettez-y immédiatement fin.
  - Si d'autres personnes assistent à la conversation, quittez les lieux ostensiblement et faites savoir au groupe que vous ne participerez pas à cette discussion.
  - N'exigez pas des clients qu'ils fournissent des informations sur les concurrents pour pouvoir proposer ou vendre des produits Allegion.
  - N'acceptez pas des informations, sous forme physique ou électronique, marquées comme étant confidentielles ou exclusives sur les concurrents.
- **Soyez proactif**
  - Connaissez et comprenez nos politiques.
  - Signalez les violations réelles ou présumées à votre responsable, à la ligne d'assistance pour l'éthique ou au service juridique.



Une concurrence loyale implique un marketing intègre

Toutes les activités de marketing, de vente, de publicité et de promotion doivent refléter la vérité. Ne faites jamais d'affirmations fausses ou trompeuses sur nos produits et ne dénigrez pas les concurrents. Lorsqu'Allegion affirme que ses produits répondent aux normes les plus strictes, c'est vrai. Cela implique de se conformer à toutes les normes de qualité imposées par les autorités ainsi que celles de l'entreprise.

Soyez toujours professionnel et honnête dans vos relations avec les clients et respectez leurs biens. La facturation des clients doit toujours être exacte.



Sujet à réflexion

Lors d'une conférence, un représentant commercial d'un concurrent, que je connais bien, m'a demandé de ne pas soumissionner pour un projet à venir afin de pouvoir atteindre son quota de vente trimestriel. Il a dit qu'en échange, il me « rendrait la pareille » au prochain trimestre. Je lui ai dit que j'y réfléchirais. Je n'ai pas soumissionné pour ce projet. Ai-je enfreint nos politiques ?

Oui. Même si vous n'avez pas présenté d'offre pour d'autres raisons, vous avez créé une apparence d'irrégularité. Le fait de ne pas signaler la demande initiale du concurrent, associé à votre absence d'offre, pourrait même suffire à engager votre responsabilité civile. Vous auriez dû mettre clairement fin à la conversation et la signaler.

Je sais qu'un concurrent a des problèmes de contrôle de qualité avec un produit rival. Ce n'est pas de notoriété publique, mais je l'ai appris par un ami qui y travaille. Je l'ai dit à un client potentiel qui n'a pas hésité à nous passer un contrat. C'était une bonne utilisation de la veille concurrentielle, n'est-ce pas ?

Non. Allegion s'engage à remporter les marchés de manière honnête et éthique. Dénigrer des produits concurrents n'est jamais un moyen acceptable de le faire. Au contraire, nous vendons nos produits en mettant en avant la qualité, la valeur et le service clientèle de nos marques.

Découvrez nos politiques

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique antitrust.



Nous respectons le monde qui nous entoure

Nous sommes de bons voisins et de bons citoyens - avec plus de 10 000 partenaires de distribution et des opérations dans plus de 130 pays, nous savons que nous avons l'obligation de donner le bon exemple.

Certains des endroits que nous appelons chez nous

Mississauga
Canada



Défendre les droits humains

Allegion s'engage à respecter les droits humains fondamentaux et estime que tous les êtres humains dans le monde doivent être traités avec dignité, équité et respect. Allegion n'utilise ni ne tolère le recours au travail forcé ou à la traite des êtres humains et dénonce tout traitement dégradant des personnes et toute condition de travail dangereuse. Nous nous engageons également à appliquer des pratiques de travail équitables et à respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et d'heures de travail.

Si vous entendez parler ou soupçonnez des pratiques de travail déloyales, du travail forcé, du travail des enfants ou de la traite des êtres humains chez Allegion ou dans notre chaîne d'approvisionnement, vous avez l'obligation de le signaler à votre responsable, à la ligne d'assistance pour l'éthique ou à une autre ressource interne.

Allegion publie une déclaration annuelle décrivant ses efforts en matière de respect des droits humains et encourage la transparence et l'intégrité dans sa chaîne d'approvisionnement. Nos partenaires commerciaux doivent adhérer à notre Code de conduite des partenaires commerciaux, qui interdit strictement la traite des êtres humains, le travail des enfants et le travail forcé. Nous exigeons de nos fournisseurs et de nos sous-traitants directs qu'ils fassent preuve d'un réel engagement envers la santé et la sécurité de leurs travailleurs et qu'ils agissent dans le respect des lois sur les droits humains. Par ailleurs, Allegion observe toutes les lois applicables en matière de minerais de conflit et encourage l'approvisionnement en minerais exempts de conflit, et en attend de même de la part de ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement. Allegion exige de ses partenaires commerciaux qu'ils rendent compte de leurs pratiques commerciales et ne travaille qu'avec des partenaires qui s'engagent à respecter les mêmes normes de respect et de dignité pour tous.





Point clé

- Signalez toujours tout soupçon de travail forcé, de travail des enfants ou de traite des êtres humains.
- Effectuez une vérification préalable des partenaires commerciaux conformément aux politiques d'Allegion et assurez-vous que leurs valeurs sont conformes à l'engagement d'Allegion.

Sujet à réflexion

Je souhaite faire appel à un fabricant qui m'a été recommandé par un collègue. Au cours du processus de vérification, j'ai découvert que l'entreprise avait dans le passé recours au travail des enfants pour faire des économies. C'était il y a quelques années et mon collègue me dit que ce n'est plus le cas. Ce n'est pas un problème, n'est-ce pas ?

Non. Même si un tiers vous est recommandé et que ses méfaits sont dans le passé, il est important de signaler les abus. Avant de conclure un contrat avec le fabricant, demandez conseil. Travailler avec des entreprises qui ont des antécédents de violations des droits humains présente un danger pour les personnes et notre réputation.

Découvrez nos politiques

Déclaration sur la lutte contre la traite des êtres humains
Politique en matière de minerais de conflit
Code de conduite des partenaires commerciaux
Politique mondiale en matière de droits humains



S’engager pour l’environnement

Allegion s’engage à mener ses activités dans le respect de l’environnement et s’efforce d’améliorer ses performances dans l’intérêt de ses collaborateurs, de ses clients, de ses communautés, de ses actionnaires et de l’environnement.

Pour ce faire :

- Nous utilisons l’énergie de manière judicieuse et efficace et recourons à la technologie pour minimiser les risques d’impact sur l’environnement.
- Nous respectons les lois environnementales qui nous concernent.
- Nous informons les collaborateurs dont le travail a une incidence sur le respect de l’environnement au sujet des permis, des lois et des règlements qui s’appliquent à leur travail.
- Nous formons et impliquons nos collaborateurs et informons les parties prenantes externes de nos efforts en matière d’environnement.
- Nous contribuons et nous nous associons à des organisations qui travaillent à la réalisation d’objectifs environnementaux.
- Nous incitons notre chaîne d’approvisionnement à soutenir nos efforts en matière de développement durable.
- Dans la mesure du possible, nous travaillons avec des fournisseurs qui font preuve d’engagements concrets en matière d’environnement.

Sujet à réflexion

Je travaille sur un projet susceptible d’avoir des implications environnementales et d’affecter la communauté environnante. La loi autorise notre plan d’action actuel, mais je pense que les politiques d’Allegion sont peut-être différentes. Que dois-je faire ?

Si vous pensez qu’une initiative d’Allegion mettra l’environnement ou la communauté locale en danger, mais que la loi autorise l’action, demandez conseil avant d’agir. En cas de conflit entre la loi et nos politiques, vous devez suivre la norme la plus stricte. Demandez toujours conseil si vous n’êtes pas sûr de ce qu’il faut faire.



Soutenir nos communautés

Allegion est un partenaire communautaire et une entreprise citoyenne.

Nous nous engageons à améliorer et à soutenir nos communautés locales dans le monde entier. Nous encourageons nos sites locaux à identifier les besoins locaux, à former des comités locaux de dons et de bénévolat et à faire la différence là où ils vivent, étudient et travaillent.

Toutefois, il est important que ces activités ne créent pas de conflit d'intérêts avec Allegion. Nous vous invitons à vous concentrer sur nos priorités en matière de dons et à suivre les politiques et directives locales et de l'entreprise en matière de dons, de parrainages et de projets caritatifs. Et n'oubliez pas ... Demandez l'accord préalable de votre responsable avant d'utiliser le temps ou les ressources de l'entreprise pour votre travail communautaire.

Point clé

- Impliquez-vous. Participez à la vie de la communauté et faites évoluer les choses.
- Soyez responsable. Évitez les conflits d'intérêts.
- Soyez responsable. N'utilisez pas le temps ou les ressources de l'entreprise sans autorisation.

Sujet à réflexion

Mon amie crée une association caritative et aimerait imprimer des prospectus pour une collecte de fonds. Il ne s'agit que de 100 copies couleur. Puis-je utiliser l'imprimante de mon bureau pour le faire à sa place ?

Allegion s'engage à participer à la vie de la communauté, mais cette action utiliserait les ressources de l'entreprise et pourrait créer un conflit d'intérêts. Il est préférable de mener ces activités pendant votre temps libre et avec vos propres ressources.

Renseignez-vous auprès de votre bureau local pour savoir s'il existe des possibilités de rendre service à la communauté.



S'impliquer politiquement

L'engagement politique est un moyen pour les citoyens d'avoir un impact positif sur les communautés dans lesquelles ils vivent, et Allegion respecte votre droit à le faire. Il est toutefois important d'être responsable et respectueux de notre entreprise.

Votre engagement politique vous est propre et ne doit pas être entrepris au nom de l'entreprise en votre qualité de collaborateur d'Allegion. Gardez à l'esprit les exigences suivantes.

En votre qualité de collaborateur d'Allegion :

- Ne faites pas de contributions politiques au nom de l'entreprise et ne contactez un fonctionnaire à cette fin, sauf autorisation.
- N'utilisez pas le temps ou les biens de l'entreprise pour des activités politiques.
- N'influencez pas, au nom d'Allegion, les contributions politiques ou les décisions de vote de vos collègues.
- Consultez le service juridique ou le directeur de la conformité avant d'exercer des fonctions officielles ou de vous présenter à des élections.

Règles en matière de lobbying

Allegion peut occasionnellement participer à des débats politiques dans le cadre de discussions, de lobbying ou d'autres activités de prise de contact avec l'administration publique. Si vous souhaitez contacter des fonctionnaires ou tenter d'influencer des mesures législatives ou administratives au nom de l'entreprise, consultez d'abord le service juridique, le service de communication de l'entreprise ou le directeur de la conformité.

Point clé

- Connaissez vos droits. Vous pouvez participer à des activités politiques pendant votre temps libre.
- Connaissez les limites. N'impliquez pas Allegion dans vos activités politiques.
- Sachez qui contacter. Demandez conseil avant de mener des actions de lobbying.

Sujet à réflexion

Un fonctionnaire local soutient une proposition de loi qui, selon moi, pourrait nuire aux intérêts d'Allegion. Je prévois d'écrire une lettre sur papier à en-tête d'Allegion pour m'opposer à la loi. Que dois-je savoir avant de l'envoyer ?

Ne l'envoyez pas sur du papier à en-tête d'Allegion et ne mentionnez pas votre titre et de votre rôle au sein d'Allegion dans la lettre. Vous êtes libre de prendre part à des initiatives politiques sur votre temps libre, mais vous ne devez pas parler ni faire du lobbying au nom d'Allegion sans en avoir l'autorisation. L'utilisation du papier à en-tête ou la signature avec votre titre ou votre rôle chez d'Allegion peut donner l'impression que vous écrivez au nom de l'entreprise.

Vous voulez en savoir plus ?

Contactez le service juridique ou le directeur de la conformité.



Ressources

Sachez où vous adresser pour des conseils sur nos valeurs.

Si vous avez besoin de conseils ou si vous souhaitez soulever un problème, commencez par vous adresser à votre responsable. Il ou elle est le mieux placé(e) pour comprendre la situation et prendre les mesures appropriées.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler à votre supérieur, ou si vous avez soulevé un problème avec votre supérieur et que vous estimez qu'il n'est pas résolu, adressez-vous à votre direction locale ou à l'une des ressources suivantes.

Ressource	Coordonnées
Les ressources humaines	Contactez votre partenaire local des ressources humaines
Le service juridique	Contactez votre service juridique régional
Le directeur de la conformité	EthicsandCompliance@allegion.com Les collaborateurs peuvent également faire part de leurs préoccupations (de manière anonyme ou non) par écrit à l'adresse suivante Chief Compliance Officer Allegion plc 11819 N. Pennsylvania Street Carmel, Indiana 46032 États-Unis d'Amérique
La ligne d'assistance pour l'éthique (voir Note spéciale pour les collaborateurs situés dans l'Union européenne)	**Aux États-Unis et au Canada :** Composez le numéro vert : 800-461-9330 **Vous pouvez également faire un signalement en ligne sur ligne d'assistance pour l'éthique**
Directeur de la confidentialité	DataPrivacy@allegion.com
Service des communications d'entreprise	AllegionCommunications@allegion.com



Note spéciale pour les collaborateurs situés dans l'Union européenne

La législation locale limite l'utilisation de notre ligne d'assistance pour l'éthique par les collaborateurs de l'Union européenne. Les références à la ligne d'assistance dans le Code et dans les documents et communications connexes sont soumises aux restrictions suivantes.

Si vous vous trouvez dans l'Union européenne, vous pouvez contacter notre ligne d'assistance pour l'éthique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, si vous souhaitez obtenir un avis confidentiel sur une situation impliquant des questions financières ou de contrôle, ou si vous souhaitez signaler une telle situation. Il s'agit notamment de questions de comptabilité ou d'audit douteux ou d'autres questions juridiques dans les domaines financier, comptable, bancaire ou de la lutte contre la corruption.

La législation locale peut empêcher l'entreprise d'accepter votre appel sur la ligne d'assistance pour l'éthique signalant une violation dans d'autres domaines que les finances et le contrôle.

Bien que les collaborateurs de l'Union européenne ne soient pas obligés de signaler les violations du Code, nous les encourageons à le faire. Vous pouvez signaler les violations potentielles ou apparentes du Code, de la loi ou de la politique aux ressources indiquées dans le Code. Nous vous encourageons à donner votre nom lorsque vous faites un rapport, car cela aidera l'entreprise à enquêter.

En vertu de la législation européenne, toute personne de l'Union européenne faisant l'objet d'un signalement sur la ligne d'assistance pour l'éthique a le droit à d'être notifiée, d'accéder au dossier et de faire corriger les données, conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Cela n'inclut pas le droit de demander des informations sur des tiers, y compris l'identité de la personne qui a déposé la plainte.





Politiques de l'entreprise

■ Sachez où vous adresser pour obtenir des informations complémentaires.

Code de conduite des partenaires commerciaux

Déclaration sur la lutte contre la traite des êtres humains

Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts

Politique antitrust

Politique d'utilisation acceptable des technologies

Politique de communication d'entreprise avec les médias

Politique de gestion des dossiers

Politique de lutte contre la corruption

Politique de vérification des partenaires commerciaux

Politique en matière de cadeaux, de repas, de divertissements et de dons

Politique en matière de minerais de conflit

Politique en matière de signalement

Politique et procédure de vérification des utilisateurs finaux pour la conformité des exportations

Politique mondiale en matière de droits humains

Politique mondiale en matière de harcèlement et de discrimination

Politique mondiale sur les lanceurs d'alerte

Politique relative aux sanctions commerciales et aux pays sous embargo

Politique sur les conflits d'intérêts

Politique sur les délits d'initiés

Politique sur les médias sociaux

Portail mondial des fournisseurs

Allegion (NYSE : ALLE) est un pionnier mondial de l'accès transparent, avec des marques leaders telles que CISA®, Interflex®, LCN®, Schlage®, SimonsVoss® et Von Duprin®. En se concentrant sur la sécurité autour de la porte et des zones adjacentes, Allegion sécurise les personnes et les biens avec une gamme de solutions pour les maisons, les entreprises, les écoles et les institutions.

Allegion plc, 2025 | Block D, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Co. Dublin, Irlande

ENREGISTRÉE EN IRLANDE AVEC UNE RESPONSABILITÉ LIMITÉE ENREGISTRÉE SOUS LE NUMÉRO 527370

Allegion est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances et de l'action positive.

Pour en savoir plus, consultez **allegion.com**